



**HAL**  
open science

# L'amour en plus ? L'accueil de l'enfant dans l'Égypte romaine d'après la documentation papyrologique grecque

Danielle Gourevitch, Antonio Ricciardetto

## ► To cite this version:

Danielle Gourevitch, Antonio Ricciardetto. L'amour en plus ? L'accueil de l'enfant dans l'Égypte romaine d'après la documentation papyrologique grecque. *Le médecin et le livre. Hommages à Marie-Hélène Marganne*, pp.413-446, 2021, 978-88-6760-804-1. hal-03848940

**HAL Id: hal-03848940**

**<https://hal.science/hal-03848940>**

Submitted on 21 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le médecin et le livre



# Le médecin et le livre

*Hommages à Marie-Hélène Marganne*

Textes rassemblés et édités par

Antonio RICCIARDETTO

Nathan CARLIG

Gabriel NOCCHI MACEDO

Magali DE HARO SANCHEZ

Préface de

Mario CAPASSO



ISBN volume 978-88-6760-804-1

2021 © Pensa MultiMedia Editore s.r.l.

73100 Lecce • Via Arturo Maria Caprioli, 8 • Tel. 0832.230435

[www.pensamultimedia.it](http://www.pensamultimedia.it) • [info@pensamultimedia.it](mailto:info@pensamultimedia.it)

# Préface

---

Mario Capasso

Sono particolarmente orgoglioso di ospitare, tra le pubblicazioni del nostro Centro di Studi Papirologici, questa ricca e preziosa Miscellanea di Studi in onore di Marie-Hélène Marganne, direttrice del Centre de Documentation de Papyrologie Littéraire (CEDOPAL) dell'Università di Liegi, punto di riferimento della ricerca internazionale sui papiri letterari, e non solo. Al CEDOPAL di Liegi ci legano anni di collaborazione, nel corso dei quali più volte la Marganne e i suoi ottimi collaboratori sono venuti qui a Lecce per tenere lezioni e seminari e noi stessi a Liegi abbiamo contribuito all'attività didattica del CEDOPAL; abbiamo ospitato nelle nostre riviste articoli dei colleghi di Liegi, così come nostri articoli sono apparsi nelle iniziative editoriali di quella Università; ricordo anche il restauro della collezione dei Papyri Leodienses, che io e Natascia Pellé eseguiamo nel giugno del 2004.

All'Università di Liegi la Papirologia ha una lunga storia. Nacque infatti nell'ottobre del 1891 e da allora è stata ininterrottamente insegnata da benemeriti studiosi quali Jean-Pierre Waltzing (1857-1929), Nicolas Hohlwein (1877-1962), Claire Préaux (1904-1979), Alfred Tomsin (1899-1976), Paul Mertens (1925-2011), Jean A. Straus (1945-2020), Odette Bouquiaux-Simon e Marie-Hélène Marganne. Ufficialmente il CEDOPAL nacque il 28 giugno del 1990, ma le sue basi furono poste da quello che resta il suo fondatore, Paul Mertens, già nel 1961, quando egli cominciò ad allestire un'ingente raccolta di fotografie di papiri letterari: tredici anni più tardi gli fu affidato l'incarico di curare la terza edizione del catalogo di R.A. Pack, *The Greek and Latin Literary Texts from Greco-Roman Egypt* (Ann Arbor 1965<sup>2</sup>), universalmente nota con la sigla MP<sup>3</sup>. Da allora le schede del CEDOPAL si sono progressivamente arricchite, costituendo quel formidabile archivio da cui tutti i papirologi e filologi attingono nella loro attività di ricerca.

Il presente volume vuole essere un omaggio a Marie-Hélène Marganne che negli ultimi decenni ha splendidamente continuato il lavoro dei suoi predecessori alla guida del CEDOPAL, un'eccellente studiosa, tra l'altro, di papiri medici ed un'amabile ed illuminata collega, interprete genuina dell'*amicitia papyrologorum*. Ma, idealmente, vogliamo considerare questo stesso volume un omaggio a quanti, dal Mertens in poi, hanno grandemente agevolato la nostra ricerca.

*Lecce, quattordici dicembre duemilaventi*



# L'amour en plus ? L'accueil de l'enfant dans l'Égypte gréco-romaine d'après la documentation papyrologique grecque

---

Danielle Gourevitch et Antonio Ricciardetto

## **Résumé**

À partir de la documentation papyrologique grecque, l'article s'intéresse à la façon dont se prépare et s'opère l'accueil de l'enfant nouveau-né, et aux facteurs qui pèsent sur cet événement socio-culturel qu'est une naissance, dans l'Égypte gréco-romaine.

## **Abstract**

Based on the Greek papyrological evidence, this paper focuses on the way in which the reception of the newborn child is prepared and carried out, and examines the socio-cultural factors surrounding birth in Greco-Roman Egypt.



En 1980 Élisabeth Badinter voulut révolutionner ce qu'on croyait savoir de l'amour maternel à l'époque moderne<sup>1</sup>. Le livre plut, l'auteur connaissait les règles de la publicité, sa famille savait orchestrer une campagne publicitaire. Les rééditions et les réimpressions furent nombreuses, dès 1981. Nous avons noté 1981, 1982, 1984, 1986, 1991, 1993, 1996, 2001, 2010 et 2013 (et même, en édition électronique, 2018). Mais la critique universitaire fut sévère<sup>2</sup> : il devrait aller de soi, disait-elle, que l'historien commence par établir des faits, qu'il ne surimpose pas sa propre grille de valeur à ce qu'il lit (ce qui n'exclut pas un courant de sympathie de l'historien à « l'historié », à l'objet de sa recherche et de sa réflexion, ajoutons-nous) et qu'il ne plaque pas ses propres préjugés, lui-même n'étant pas un justicier mais cherchant au contraire à comprendre ce qui pourrait paraître ridicule, révoltant ou aberrant ; il devrait savoir qu'il n'y a pas d'identité entre les femmes d'hier et celles d'aujourd'hui, qu'il existe une extrême variabilité des sentiments maternels selon la culture, et que l'expression de la peine et du chagrin a varié à travers les siècles. Inutile d'insister davantage. Nous allons donc essayer de faire ensemble un véritable travail universitaire, tout en espérant intéresser notre collègue et amie, qui a elle-même écrit sur les enfants d'Égypte<sup>3</sup>, et nos autres lecteurs, même si nous n'espérons pas nous voir dans une boutique Relay, où autrefois, avec le nom de Bibliothèque des chemins de fer, Louis Hachette vendait les livres de la Comtesse de Ségur, alias Sophie Rostopchine, opération certes fructueuse mais à l'abri des reproches qu'on put faire à Élisabeth.

Dans le cadre de cette contribution, nous nous tenons à un corpus de textes précis, la documentation papyrologique grecque d'époque gréco-romaine, non sans exclure les textes grecs byzantins<sup>4</sup>. Ces documents appartiennent généralement au genre de la lettre privée, mais d'autres genres (inventaires, contrats, ordres de paiement, pétitions) seront également pris en compte. Ce choix limite le corps social visé par l'enquête : toutes les familles auxquelles nous faisons visite et quelle que soit leur origine, — sauf

<sup>1</sup> BADINTER (1980).

<sup>2</sup> Nous nous appuyons en particulier sur l'article, sérieux et fouillé, de JULIA (1980). Mais il ne fut évidemment pas le seul à s'indigner ; voir également BERNOS, FOUQUET & KNIBIEHLER (1981).

<sup>3</sup> MARGANNE (1999) et (2004).

<sup>4</sup> Signalons également deux documents latins appartenant aux archives de Claudius Tiberianus. Le premier, P.Mich. VIII 470, une lettre privée très fragmentaire, datée du début du II<sup>e</sup> siècle, à un moment où Terentianus, le fils de Tiberianus, était enrôlé dans la marine ; dans la lettre, peut-être écrite à Alexandrie, Terentianus informe Tiberianus que sa « mère », à savoir sa tante, est enceinte (16 : *mater mea [ali]bi gnata est*). Écrit probablement par la même main, le second document, P.Mich. VIII 471, est légèrement postérieur au P.Mich. VIII 470. Terentianus, qui écrit peut-être d'Alexandrie, tout de suite après son embarquement, ou d'un autre port, fait part à son père Tiberianus, de problèmes financiers, pour se rendre à Alexandrie, auxquels est liée aussi la grossesse de sa « mère », qui de ce fait, ne pouvait lui être utile, et qui du reste a accouché quelques jours après (18-20 : *et matrem meam aulte* (l. *autem*) *praegnata[m] inveni* (l. *inveni*) *nil* (l. *nihil*) *poterat facere dende* (l. *deinde*) *pos* (l. *post*) *paulcos dies parit et non poterat mihi succurrere*, « et j'ai trouvé ma mère enceinte, elle ne pouvait rien faire, puis, après quelques jours, elle a accouché, et elle ne pouvait pas m'aider ») ; il n'est pas question de l'enfant ensuite, mais d'une querelle (*litem*) avec l'oncle Ptolémaïos, et l'indifférence d'un certain Saturninus pour les difficultés financières de Terentianus. Sur ces deux lettres, voir les rééditions récentes de STRASSI (2008), p. 29-31 (n° 5) et p. 32-34 (n° 6) (avec bibliographie antérieure).

quelques soldats romains préférant quand même le latin —, sont assez hellénisées pour correspondre et acter en grec, mais pas forcément et lire et écrire<sup>5</sup>. Le choix de ce corpus nous oblige aussi à laisser de côté rites religieux et pratiques magiques<sup>6</sup>, pour lesquels nous renvoyons notamment aux travaux de Véronique Dasen, Ann Ellis Hanson et Magali de Haro Sanchez<sup>7</sup>, elle-même élève de Marie-Hélène Marganne.

Comment donc se prépare et comment s'opère alors l'accueil de l'enfant nouveau-né ? Surtout comment le regarder correctement sans projeter nos émotions, nos indignations, nos désirs, mais en repérant les facteurs qui pèsent sur cet événement socio-culturel qu'est une naissance sur les bords du Nil au temps des rois lagides puis des empereurs romains, ceux qui le façonnent, l'étouffant ou l'exaltant ?

#### ATTENTE DE LA NAISSANCE

Voyons l'attente de la naissance qui suit l'annonce de la grossesse et dont parlent de nombreuses lettres privées ; elle peut être plus ou moins joyeuse ou anxieuse, voire agacée ou agitée, et demander des précisions. En tout cas beaucoup de voyages et déplacements en cette occasion, soit de la part de la future mère ou de la jeune mère, avant ou après la naissance<sup>8</sup>, soit de la part de sa famille qui vient près d'elle ou qui la réclame. C'est le cas de Sarapias (SB XXII 15454), qui, peu de temps après l'accouchement (6-7 : ἐξάπινα ἐξέλθα ἀπὸ Μυς Ὁρμον | λουκούσσασα, c'est-à-dire ἐξάπινα ἐξήλθον ἀπὸ Μυ<δ>ς Ὁρμου λοχεύσσασα), écrit à son « père » Ammonios qu'elle part de Myos Hormos sans rien emporter<sup>9</sup>. On ne sait rien de son enfant. L'expéditrice de-

<sup>5</sup> Telle qu'elle apparaît dans les lettres, la terminologie des liens de parenté est flexible et les mots qui l'expriment peuvent avoir un sens différent de leur sens premier, — sens que seul, le contexte permet parfois d'éclaircir. En effet, dans la correspondance privée, les mots ἀδελφός et ἀδελφή peuvent désigner, outre « frère » et « sœur », non seulement un ami ou une amie, parmi des personnes d'un même âge et des relations professionnelles, mais souvent aussi, le mari et l'épouse. Enfin, ils sont aussi usités pour les beaux-frères et les belles-sœurs. Lorsque la différence d'âge entre deux personnes est plus importante, et que l'expéditeur est plus jeune que le destinataire, il peut s'adresser à ce dernier en l'appelant πατήρ ou μήτηρ, même lorsque celui-ci est de condition inférieure. Ces deux mots, qui témoignent du respect et de l'affection que l'expéditeur éprouve envers son destinataire, peuvent aussi se référer au « beau-père » et à la « belle-mère ». Enfin, lorsque c'est l'expéditeur qui est plus âgé, et qu'il entretient des liens étroits avec le destinataire, il peut appeler ce dernier υἱός, θυγάτηρ ou τέκνον. Sur l'emploi des liens de parenté dans les papyrus, cf. DICKEY (2004) ; BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 85-90.

<sup>6</sup> Y compris les questions oraculaires : voir PSI Congr.XVII 14 (Oxyrhynque ?, II/I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), et les commentaires de l'éditrice, G. Rosati, p. 46 ; commentaires et traductions en langues modernes dans ASSANTE (2004-2005), p. 91-92 ; ROWLANDSON (1998), p. 46-47 n° 21 ; JÖRDENS (2010), p. 324.

<sup>7</sup> Voir en particulier DASEN (2015), et nombre de ses travaux antérieurs ; HANSON (1995a) et (2004) ; DE HARO SANCHEZ (2012).

<sup>8</sup> Il est aussi question de déplacement dans le PSI XIV 1440 (prov. inconnue, II/III<sup>e</sup> s.), mais le contexte est trop lacunaire pour qu'on puisse en dire plus.

<sup>9</sup> Éd. BÜLOW-JACOBSEN, CUVIGNY & FOURNET (1994), p. 33-34 ; trad. anglaise et commentaires également dans BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 166. Sur la provenance de cet ostrakon, voir NACHTERGAEL (2002), p. 339. On sait, par une autre lettre (SB XXII 15453, 8-9), qu'Ammonios ne correspond pas à son père biologique. Sarapias se rend-elle dans sa propre famille ou du moins auprès de son

mande néanmoins ensuite qu'on lui envoie un petit coussin (13-14 : μικὸν κυρμικάρην, l. μικὸν κερβικάριον) et un petit vase à boire (12 : φουτήριον μικόν, l. ποτήριον μικόν) ; ne pourrait-il s'agir d'une pièce de literie infantile et d'un biberon, bien que les mots κερβικάριον et ποτήριον ne soient pas rares dans les papyrus dans toutes sortes de contextes ?

Nous ne saurons pas non plus si, dans le SB XIV 11580, Didymè a pu finalement aller chez Thesis, qui pourrait être sa mère, pour accoucher (5 : εἰς οἶκόν σου ὡς τέκης). C'était du moins le souhait de Didymè, mais elle n'a pas osé l'exprimer directement dans sa lettre, et a préféré s'en référer aux conseils d'un certain Apollon, sans doute son mari, qui n'était peut-être pas auprès d'elle à ce moment-là, ainsi que du porteur de l'ostrakon<sup>10</sup>.

Selon une lettre datée d'après 208 apr. J.-C. (P.Oxf. 19), une mère demande qu'on amène chez elle sa fille qui est sur le point de mettre au monde un enfant, peut-être pour pouvoir l'assister dans cette épreuve (3-5 : ἵνα ἐνέγκῃς τὴν θυγατέρα μου | ὡστεκεῖ, c'est-à-dire ἵνα ἐνέγκῃς τὴν θυγατέρα <α> μου ὡς τέκη, « afin que ma fille puisse accoucher », cf. éd., n. à l. 5 ; C. Préaux, *CE*, 17 [1942] 304 = BL III 102)<sup>11</sup>. Il faut souligner qu'une connaissance réelle des dates est impossible, puisque la date de la fécondation ne saurait être fixée et que la durée de la grossesse n'est pas claire dans les esprits d'alors ni chez tous les lecteurs d'aujourd'hui (cf. O.Florida 14, 4-5 : οὐκ οἶδά σου τὸν μῆνα). Quant à la durée<sup>12</sup>, Hikanè, mère fâchée par l'indifférence de son fils Isidoros, se plaint à lui : c'était bien la peine qu'elle le porte pendant dix mois, et l'allait pendant trois ans<sup>13</sup> !

Dans une lettre privée du II<sup>e</sup> siècle (P.Oxy. XLVI 3312), celui qui écrit, homme ou femme, on ne saurait l'affirmer, mais le contexte est plutôt féminin<sup>14</sup>, demande qu'on lui fasse savoir ce qu'il en est de Dionysarion, de façon certaine (6 : ἀσπαλῶς, pour ἀσφαλῶς), à combien de mois (de grossesse) elle se trouve (7-8 : πόσων | μηνῶν ἐστίν),

« père » Ammonios, à Maximianon ? Est-ce à dire qu'elle a été surprise par la naissance alors qu'elle se trouvait avec son homme en garnison ? Nous n'en saurons rien. Comme le remarquent les éditeurs du document, à la l. 7, « the use of λοχεύω as intransitive is odd ».

<sup>10</sup> Éd. SHELTON (1976), p. 261-262 ; trad. et commentaires dans BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 284 ; ARZT-GRABNER (2013), p. 174-175. L'ostrakon pourrait bien avoir fait partie du « dossier » relatif à une cohorte du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, sur laquelle cf. P.Hombert II, p. 9-13, et, pour notre document, la p. 10, n. 3. Stationnée à proximité de Thèbes, cette garnison romaine était chargée d'assurer la sécurité sur les pistes du désert, cf. CLARYSSE (1984). L'interprétation de ce texte n'est pas assurée dans la mesure où il y a une incertitude sur la façon de le ponctuer ; nous suivons ici l'interprétation de P. Arzt-Grabner.

<sup>11</sup> Traduction anglaise dans BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 272.

<sup>12</sup> Rappelons que, dans l'antiquité gréco-romaine, on compte les mois de grossesse de manière inclusive : ainsi, le terme normal de la grossesse, qui est, pour nous, à neuf mois, l'est donc à dix mois pour les Anciens.

<sup>13</sup> O.Ber. II 129, 3-5 (Berenikè, c. 50/75) : διὰ [τ]οῦτο σὲ ἐβάσταζον δέκα μῆνες (l. μῆνας) καὶ τρία ἔτη σὲ ἐθήλαζον εἴνα (l. ἵνα) μὴ εἰδῆς μου μνημονεῦσαι δι' ἐπιστολῆς. Trad. et commentaires de ce document dans BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 169 ; ARZT-GRABNER (2013), p. 85-86.

<sup>14</sup> MONTEVECCHI (1979), p. 114 ; *New Docs*, 3 (1983), p. 8. D'après JUDGE (1982), p. 18-20, l'expéditeur de la lettre pourrait être le père de l'enfant attendu.

la question se posant au génitif<sup>15</sup>. Et à Philadelphie (nome arsinoïte) en 104 de notre ère (SB v 7572), Thermouthas, annonce à sa mère Valerias, parmi d'autres nouvelles, être enceinte de sept mois tout juste (8-9 : κὲ αἰπτὰ μηνῶν εἴμιν | ἄρτι, qu'il faut sans doute comprendre καὶ ἑπτὰ μηνῶν ἡμῖν ἄρτι, « et je suis en ce moment enceinte de sept mois »<sup>16</sup>). Elle l'interroge également sur la santé du futur grand-père, père de Thermouthas, qui n'était pas bien quand il l'a quittée (15-17 : κὲ πὼς ἔχει μου ὁ πατήρ, πέμψις | μοι τὴν πάσιν, ὅτι ἀσθενῶν ἀπῆλθε ἀπ' ἐμοῦ, c'est-à-dire καὶ πὼς ἔχει μου ὁ πατήρ, πέμψεις μοι τὴν φάσιν ὅτι ἀσθενῶν ἀπῆλθε ἀπ' ἐμοῦ)<sup>17</sup>.

Dans une longue lettre privée écrite sur trois colonnes au moins (BGU II 665) et datée du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (le 20 Tybi, à savoir le 15 ou 16 janvier, d'une treizième année du règne d'un empereur non précisé), un homme demande l'aide de son père pour prendre soin (4 : [ε]ὕλαβεῖν) de la femme d'un ami, qui est absent, pour des raisons professionnelles, et ne peut se rendre auprès d'elle ; le fils lui écrit « d'abord l'essentiel à propos de l'accouchement de [l]a femme » (9-10 : τὸ μὲν πρῶτον περὶ τοῦ τοκετοῦ αὐτῆς τὸ ἀναγκαϊότερον, ἢ ἀναγκαϊότερον)<sup>18</sup>, puis il le prie de se rendre auprès de la future mère vers la fin de Mecheir ou le milieu de Phamenoth, à savoir durant la seconde moitié de février ou le début de mars, — soit un bon mois après la rédaction de la lettre<sup>19</sup> —, avant qu'elle n'arrive à terme, pour lui apporter ce qui est nécessaire,

<sup>15</sup> Sur cette interprétation, voir MONTEVECCHI (1979) ; *New Docs*, 3 (1983), p. 8 (et comparaison avec Luc, 1.36 : καὶ οὗτος μὴν ἕκτος ἐστὶν αὐτῇ τῇ καλουμένῃ στείρα). Le premier éditeur du papyrus, J.R. Rea, comprenait la séquence « de combien de mois elle est », comme l'âge précis d'une enfant. Traduction anglaise dans ROWLANDSON (1998), p. 284 n° 219 ; le document est également commenté par LEGRAS (2010), p. 26.

<sup>16</sup> CLARYSSE (1990), p. 40 ; PESTMAN, *Prim.*<sup>2</sup>, p. 171 n° 40 = BL IX 247. J.G. Winter, le premier éditeur, comprenait plutôt καὶ ἑπτὰμηνον (*sc.* τέκνον) ἡμῖν | ἄρτι, « *we just have had a seven-months' child* ».

<sup>17</sup> Cette lettre appartient aux petites archives (comprenant en tout six lettres privées) de la famille de Thermouthas (<http://www.trismegistos.org/arch/archives/pdf/525.pdf>). Celles-ci peuvent être divisées en deux groupes, correspondant à deux phases différentes de la vie de Thermouthas : dans la première, Thermouthas vit avec son mari au nord de l'Arsinoïte, tandis que le reste de sa famille demeure à Alexandrie ; c'est durant cette période qu'elle tombe enceinte (cf. notre lettre, datée du 5 octobre 104) ; dans la seconde, elle donne naissance à un enfant, son mari disparaît pour des raisons inconnues (abandon ou décès ?) et elle retourne vivre à Philadelphie ; parmi les trois lettres de cette seconde phase, signalons le P.Mich. III 202, daté du 5 mai 105 : dans cette lettre, Valeria, probablement la sœur de Thermouthas, exhorte une certaine Thermouthion à prendre en nourrice l'enfant (libre) de Thermouthas ; si elle le fait, elle recevra mensuellement la somme très élevée de 5 statères : RICCIARDETTO & GOUREVITCH (2017), p. 76 n. 35 et p. 113-114, et, dans le présent volume de *Mélanges*, l'article de J.A. Straus, p. 696. On a donc affaire au même enfant ; en octobre 104, Thermouthas en est au septième mois de grossesse, tandis qu'en mai de l'année suivante, il est question d'une nourrice ; il semble qu'en 105, Thermouthas vit toujours au nord du Fayoum, où elle a donné naissance, mais qu'elle est sur le point de retourner, avec Valeria, à Philadelphie ; la disparition du mari (qui n'apparaît pas non plus dans le SB v 7572) pourrait être la cause de ce déplacement, et avoir poussé Thermouthas, qui s'est retrouvée seule avec son nouveau-né, à rentrer avec sa sœur à Philadelphie.

<sup>18</sup> D'après LEGRAS (2010), p. 28, cette absence forcée crée des tensions dans le couple que la présence du père devrait apaiser ; Legras comprend le mot διαλλαγῆς à la col. II, 8, comme « réconciliation », tandis que, dans LEWIS (1988), p. 85, il est traduit par « absence forcée ».

<sup>19</sup> Le plus souvent, les lettres privées ne comportent pas de datation. Faut-il mettre la présence de la date, ici, en rapport avec l'accouchement, et le moment auquel le destinataire de la lettre doit se rendre auprès de la future mère ?

en particulier de l'argent, destiné à couvrir les frais d'accouchement ; tout est prêt pour l'accouchement (17-18 : ἤτοιμάσθη αὐτῇ πάντα | [π]ρὸς [τ]ὴν λοχ[ε]ίαν αὐτάρκως).

Dans le SB XVI 12606 (P.Mich. inv. 340), provenant peut-être d'Oxyrhynque et datant de la fin du III<sup>e</sup>, voire du début du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>20</sup>, Zoïlos écrit à sa mère Theodora une lettre, transmise par Inaarous, le père de la petite (10 : ὁ πατήρ τῆς μικρᾶς), pour l'informer que sa sœur Techosous est très malade (5-6 : Τεχωσοῦς δὲ ἡ ἀδελφῆ | δινωῶς ἀσθενί, l. δεινωῶς ἀσθενεῖ)<sup>21</sup>, et que son accouchement est imminent, à seulement sept mois de grossesse ; quand elle aura eu son heureuse délivrance, il lui racontera tout (8-9 : ἐὰν οὖν ἐπ' ἀγαθῶ ἀπαλλαγῆ δηλώσω [σ]οι τὸ συμβεβηκός).

#### NAISSANCE PRÉMATURÉE ET FAUSSE-COUCHE

Sur l'avortement spontané et la fausse-couche, évoquons moins un cas<sup>22</sup>, relatif à une naissance à huit mois considérée comme fatale, ce qui entraîne des raisonnements *a posteriori* : si le prématuré survit c'est qu'il a sept mois de grossesse ; s'il meurt c'est qu'il en a huit<sup>23</sup>. Un exemple est fourni par P.Fouad I 75, d'Oxyrhyncha (nome arsinoïte), lettre datée du 15 octobre 64 de notre ère. Une femme, Thaubas, écrit à son père Pompeios, en lui demandant de venir aussitôt ; en effet, Herennia, sœur de Thaubas et autre fille de Pompeios, est morte (6-7 : θυγατέρα σου Ἑρηνίαν | τετηλευτηκέναι, l. τετελευτηκέναι) après avoir accouché avant terme d'un enfant de huit mois qui était mort ; elle a survécu quatre jours ; après cela elle est morte elle aussi (8-11 : ἔτεκεν γὰρ ὀκτώ | μηνῶν παιδίον νεκρὸν καὶ τέσσαρας | ἡμέρας ἐπέζωσε καὶ μετὰ ταῦτα | τετηλεύτηκεν, l. τετελεύτηκεν). « Elle a reçu de nous et de son mari les soins funèbres qui convenaient. On l'a portée à Alabanthis (un village du nome arsinoïte, au sud du lac Moïris), pour que, si tu viens et si tu le veux, tu puisses la voir »<sup>24</sup>. Aux lignes 7-8 on déchiffre un *hapax legomenon* bouleversant : ἀπ' ὠμοτοκητοῦ, l. ὠμοτοκετοῦ ; on y reconnaît une composition en deux parties, avec la racine τεκ- et l'adjectif ὠμός, « cru, pas cuit », composition qui dit bien ce qu'elle veut dire. Est-ce là l'expression de l'horreur à la vision du petit corps inachevé que la sœur aurait pu décrire comme ἀτελής, s'opposant à τέλειος ? Elle le décrit comme « cru » dans une métaphore<sup>25</sup> implicite céramique ou culinaire ; les deux sont d'ailleurs liées : l'utérus est un vase qui a subi la coction et permet à son tour la coction de l'embryon puis du fœtus jusqu'à la naissance. Cette sœur proche de sa sœur morte,

<sup>20</sup> Cf. NIELSEN (1994), p. 135 n. 22 pour la datation du papyrus. Celui-ci est traduit en anglais dans WINTER (1933), p. 91 ; et en français dans BURNET (2003), p. 230-231 n° 161.

<sup>21</sup> Sur cette Techosous, voir NIELSEN (1994), en part. p. 135 pour notre papyrus.

<sup>22</sup> Pour le point de vue juridique sur l'avortement, voir ADAM (1983) et (1984) ; PEPE (2014) et la réponse de LEGRAS (2014).

<sup>23</sup> HANSON (1987).

<sup>24</sup> Sur l'usage de conserver à la maison pendant quelque temps le corps momifié d'un proche, cf. l'éd., n. à l. 14.

<sup>25</sup> Sur ces métaphores, voir HANSON (1995b).

géographiquement et affectivement, avait-elle quelque notion de médecine ? En tout cas, la mort de la mère (qui avait déjà un fils nommé Pompeios comme son grand-père) est manifestement plus douloureuse que celle du mort-né, qui n'est qu'un inachevé, une coction inachevée, dont le sexe n'est pas précisé<sup>26</sup>.

#### LES PRÉPARATIFS DE L'ACCOUCHEMENT ET LE MATÉRIEL

Nous ne traiterons pas ici la question de la durée de la grossesse, qui par ses réalités et par son vocabulaire, mérite une étude en soi<sup>27</sup> ; ni non plus le thème de la femme enceinte battue, que nous avons traité ailleurs<sup>28</sup> : rappelons que la mise en danger de la vie du fœtus est loin d'être considérée comme aussi grave que celle de la mère ; ou que l'enfant qui n'est pas né n'est pas une personne ; mais la mention de la grossesse constitue une circonstance aggravante, et alourdit les peines financières à l'encontre de l'agresseur. Mais si nous n'envisageons pas le rôle de la sage-femme<sup>29</sup> dans le déroulement de l'accouchement, c'est faute de documentation : certes dans la lettre d'Harpokration à sa « sœur » Hèrais du début du III<sup>e</sup> siècle apparaît bien une mention de femme-médecin (12 : ἡ ἰατρὶνὴ σε ἀσπάξειται), mais pas dans un contexte de grossesse<sup>30</sup>.

<sup>26</sup> On trouve également une mention d'une fausse-couche (ou d'un avortement), dans un contexte malheureusement lacunaire, dans un contrat de 428 ou 429 apr. J.-C. (P.Wash.Univ. I 36, recto, 4 : ] ἐκτρόσεως τῆς ἐμῆς γαμητῆς ; sur la nature du document, cf. P.Wash.Univ. II, p. 244 = BL IX 372). Le mot est, à notre connaissance, un *hapax* dans les papyrus documentaires grecs, mais cf. P.Tebt. III.1 800, 29-30 : κινδυνεύει [δ] ἔχει ἐγ γ[α]στρῆ | παιδίον ἔκ[τ]ρωμα γί[νεσ]θα[ι] ; P.Cair.Goodspeed 15, 15-16 : ἐκ τῶν πληγῶν αὐτῶν ἐξέτρω|σεν (l. ἐξέτρω|σαν) τὸ βρέφος. Sur le mot ἐκτρωσις, voir aussi, dans le présent volume de *Mélanges*, l'article de M. Parca, p. 592 n. 17.

<sup>27</sup> Cf. déjà MONTEVECCHI (1979).

<sup>28</sup> GOUREVITCH & RICCIARDETTO (2018) ; voir également MONTEVECCHI (1979), p. 115 ; ADAM (1983), p. 16-19 ; LEGRAS (1999) et (2010), p. 44-48. On possède une dizaine de plaintes sur papyrus relatives à des coups que des femmes enceintes ont reçus. Elles sont datées du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. : P.Tebt. III.1 800 = CPJ I 133 (Tebtynis, 142 ou 153 av. J.-C.) ; PSI III 167 (nome thinite, 118 av. J.-C.) ; P.Ryl. II 68 (Hermopolis, 89 av. J.-C.) ; SB x 10239 = P.Oxy. II 315 descr. (Oxyrhynque, 37 apr. J.-C.) ; P.Mich. v 228 (Aréôs Kômè, 47 apr. J.-C.) ; SB x 10244 = P.Oxy. II 324 descr. (Oxyrhynque, 50 apr. J.-C.) ; P.Hamb. IV 240 (prov. inconnue, 119/120 apr. J.-C.) ; P.Oxy. LI 3620 (Oxyrhynque, 326 apr. J.-C.) ; P.Cair.Goodsp. 15 (deux brouillons d'une même pétition, nome hermolite, 362 apr. J.-C.). À ces documents on ajoutera également une pétition à l'autorité suite à un accident : P.Mich. xv 688 (Socnopéonèse, II<sup>e</sup>/I<sup>er</sup> s. av. J.-C.).

<sup>29</sup> Qui pourtant apparaît dans les affaires criminelles : voyez ainsi P.Oxy. LI 3620. La compagne d'Aurélios Thonios, originaire d'Oxyrhynque, est attaquée par deux femmes, une certaine Tapèsis qui habite loin de chez eux, et son esclave Victoria, un soir, à la maison, en 326 de notre ère, lui déchirant ses vêtements et la frappant ; le motif de l'attaque est vraisemblablement le vol. À la suite de ces violences, l'époux réclame, par une pétition adressée aux nyctostratèges (fonctionnaires chargés de la surveillance policière de la ville), — c'est le P.Oxy. LI 3620 —, l'inspection d'une sage-femme, qui devra rédiger un rapport officiel écrit de ce qu'elle aura constaté. Joint aux résultats de l'enquête qui aura été conduite sur ce délit, ce témoignage écrit de la praticienne servira de garantie que, s'il arrivait malheur à l'épouse, les coupables recevront la punition appropriée lors d'un procès plaidé aux assises du préfet d'Égypte.

<sup>30</sup> P.Oxy. XII 1586 ; B.P. Grenfell et A.S. Hunt, les éditeurs du papyrus, identifient cette ἰατρὶνὴ à une sage-femme (cf. aussi LSJ<sup>9</sup>, s. v. ἰατρὶνῆ).

Quoi qu'il en soit, l'idéal est de préparer d'avance tout ce qu'il faudra : ainsi, dans le PSI VIII 895 = SB XXII 15560 (fin du III<sup>e</sup>/début du IV<sup>e</sup> s.), un homme qui s'intéresse à sa sœur Theonilla laquelle est enceinte et va bientôt accoucher<sup>31</sup>, dans un contexte familial très pénible, écrit à son frère, frère biologique certainement puisqu'il parle de leurs parents communs. Cette jeune femme est mal vue de ses parents, sans qu'on sache pourquoi. Le frère lointain ne s'intéresse pas à l'enfant à naître ni au matériel pour le laver ou l'habiller, mais aux conditions morales et pratiques (cf. 10 : ἐπι[μέ]λιαν, l. ἐπιμέλειαν ; comparer Diodore, v, 14.2) dans lesquelles aura lieu l'accouchement ; son éloignement aggrave certainement ses inquiétudes légitimes<sup>32</sup>. Il faut croire tout de même qu'il y a de réels problèmes puisque la future mère s'inquiète et s'attriste (v. λυπέω) et l'expéditeur enjoint le destinataire à lui rendre visite quotidiennement, et à lui prodiguer des conseils (7 : καθ' ἐκάσ[την καὶ πα]ραινῖν (l. παραινεῖν) αὐτὴν τὰ εἰκότα)<sup>33</sup>. Il aurait voulu envoyer tout ce qu'il faut en pareil cas, car il y a des usages (10-11 : πάντα τὰ εἰωθότα π[ο]ιῆσαι τῶν λοχίων) ; il en atteste le dieu, sans que nous puissions savoir à quel dieu il pense, et il n'est pas certain qu'on ait affaire au dieu des chrétiens (11-12 : οἶδεν γὰρ ὁ θεὸς ὅτι ἐβουλόμην καὶ τὰ μύρα καὶ τὰ ἄλλα | πάντα τὰ πρὸς τὴν χρεῖαν τῶν λοχίων ἀποστεῖλαι)<sup>34</sup> ; il s'est toutefois abstenu de le faire, afin d'éviter à nouveau tout murmure (12-13 : ἀλλ' ἵνα μὴ γογ[γυ]σμός τις π[ά]λι γένηται κτλ.)<sup>35</sup>. Parmi les objets nécessaires, on remarque avec τὰ μύρα qu'on n'oublie pas les substances végétales, senteurs, parfums et onguents, que conseillait Soranos.

Mais dans ce texte il n'est pas question de la pièce principale du matériel obstétrical, le siège, dont les papyrus ne permettent pas de dire s'il est de type égyptien (sans dossier) ou de type romain (avec dossier et poignées pour que la parturiente puisse s'y agripper). Nous avons la chance de pouvoir ici rapprocher textes et images, avec un siège égyptien<sup>36</sup>, une parturiente sur un tel siège<sup>37</sup>, mais aussi la fameuse plaque d'Os-

<sup>31</sup> Il pourrait aussi s'agir, quoique moins probablement, de son épouse ; cf. MANFREDI (1993), p. 258, n. à l. 6 ; ROWLANDSON (1998), p. 286 n° 221. Sur ce papyrus, voir aussi ANDORLINI & MANFREDI (1981) ; HANSON (1994), section 1.

<sup>32</sup> L'expéditeur pourrait appartenir à un milieu militaire : voir MANFREDI (1993), p. 256.

<sup>33</sup> Comparer AETIUS, XVI, 14 (= SORANOS, *Maladies des femmes*, Pinax, 28) : Τίνα δεῖ παραινεῖν ταῖς κατὰ φύσιν τικτούσαις, « Quels conseils donner aux femmes qui accouchent selon la nature ? ». Sur l'expression καθ' ἐκάσ[την], et sur le sens de παραινεῖν dans ce contexte, voir HAGEDORN (2012), p. 115.

<sup>34</sup> MANFREDI (1993), p. 260 n. à l. 11 ; NALDINI (1998<sup>2</sup>), p. 435 n° 27. Dans son compte rendu critique de la première édition (1968) de l'ouvrage de M. Naldini, WIPSZYCKA (1974), p. 221, classe cette lettre dans la catégorie de celles qui « peuvent être chrétiennes, mais aussi bien païennes ou juives ».

<sup>35</sup> Nous suivons les restitutions de HAGEDORN (2012), p. 114-115 ; cf. déjà l'édition de Vitelli du PSI VIII 895 (1925).

<sup>36</sup> Sur le siège obstétrical en Égypte ancienne, voir JÉQUIER (1922), p. 37-44, s. v. accouchement ; PILLET (1954), p. 86-93 ; FEUCHT (2004), p. 46-49. Cf. ainsi le siège retrouvé à Gournah, dans la tombe de Khnemosè (TT 253), aujourd'hui conservé au Musée égyptien du Caire, JE 56.353, et remontant à la XVIII<sup>e</sup> dynastie (c. 1500 av. J.-C.) : cf. ENGELBACH (1924), p. 18 ; PILLET (1954), p. 90-91 ; HANSON (1994), p. 166-168 ; reproduction dans PILLET (1954), p. 91 ; ROWLANDSON (1998), p. 288 fig. 33 (a).

<sup>37</sup> Cf. la figurine en terre-cuite conservée au British Museum, GR 1992.8.11.1, et datée du I<sup>er</sup>/II<sup>e</sup> siècle, d'après ROWLANDSON (1998), p. 288 ; reproduction sur le site Internet du British Museum (avec

tie avec une parturiente sur un siège romain, la sage-femme devant elle, l'assistante la soutenant de derrière<sup>38</sup> ; et un faux récemment apparu sur Internet à Fiumicino, comme par hasard, et inconnu du musée archéologique d'Ostie<sup>39</sup> ! L'accouchement est d'ailleurs un thème qui excite les faussaires : on avait fabriqué une scène invraisemblable du temps du fascisme pour faire plaisir à un collectionneur connu de Rome<sup>40</sup>.

En tout cas il s'agit d'une chaise spécifique (δίφορος), qui peut être garnie d'un coussin, d'une étoffe ou d'un tapis<sup>41</sup>. Des chaises d'accouchement pourraient être mentionnées dans cinq documents allant du règne d'Auguste au v<sup>e</sup> siècle.

Le plus ancien est le BGU XVI 2669 (nome héracléopolite, 21 av. J.-C.-5 apr. J.-C.), inventaire de ce qui se trouve dans une maison du port du village de Phys (vêtements, récipients, et autres objets du quotidien), dont plusieurs objets féminins (cf. col. II, 19-20 ; 27 ; 31 ; col. III, 34 ; col. IV, 39), avec, à la colonne II, ligne 27, la formule δίφορος γυναικ(εῖος), suivie sur la même ligne du féminin ἄλλη ξυλικ(ή?), ce qui suppose une faute de grammaire, et signifierait que la propriété comprenait une autre chaise d'accouchement<sup>42</sup>. Un autre inventaire remontant au règne de Trajan, P.Lond. II 191

bibliographie) ainsi que dans ROWLANDSON (1998), p. 288 fig. 33 (b) et GOUREVITCH & RICCIARDETTO (2018), p. 692.

<sup>38</sup> Relief avec représentation d'un accouchement (terre cuite), Ostie, nécropole de Portus à l'Isola Sacra ; façade de la tombe 100 ; conservé à Ostie, Parco Archeologico di Ostia Antica, Museo Archeologico, inv. SBAO 5203. À ce sujet, voir GRMEK & GOUREVITCH (1998), p. 314-315 et fig. 248, et, récemment, VERBANCK-PIÉRARD, BOUDON-MILLOT & GOUREVITCH (2018), p. 307-308. Pour l'iconographie du siège obstétrical et de l'accouchement, voir SORANOS, *Maladies des femmes*, éd. CUF, t. II (Paris, 1990), p. 68-69 ; GOUREVITCH (1988), p. 42-48 ; EAD. (1996) ; GRMEK & GOUREVITCH (1998), p. 313-320. Dans l'iconographie égyptienne, cf. aussi la stèle funéraire peinte d'une femme morte en couches, provenant d'une tombe d'Alexandrie (Metropolitan Museum of Art, 04.17.1 ; fin du IV<sup>e</sup>/début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), reproduite sur le site Internet du Metropolitan Museum (avec bibliographie) et dans GOUREVITCH & RICCIARDETTO (2018), p. 693.

<sup>39</sup> Une reproduction du présumé faux de Fiumicino est disponible en ligne, à l'adresse <https://www.pinterest.co.uk/pin/275141858472103279/>.

<sup>40</sup> GOUREVITCH (2005) ; EAD. (2011), annexe v (« Reconnaître un faux médical »).

<sup>41</sup> Sur les formules grecques pour désigner cette chaise (γυναικειῖος δίφορος ; μαιωτικὸς δίφορος ; δίφορος λοχεῖος ; λοχηφόρος δίφορος), cf. HUSSON (1986), p. 91-92. Les papyrus n'attestent que l'expression γυναικειῖος δίφορος (cf. aussi *Souda*, o, 115, ὄκνος χαλκοῦς βούλεται τοῦτο τοῖς Βιθυνοῖς ἐπιχωρίως δίφορου τινὸς γυναικειῖου εἶδος εἶναι), tandis que les médecins emploient l'expression μαιωτικὸς δίφορος, cf. ANTYPILLE *ap.* ORIBASE, x, 19, 2 et 4 (t. II, p. 425-426 D.-B.) ; SORANOS, *Maladies des femmes*, I, 11 (t. I, p. 32 CUF) ; II, 1 (t. II, p. 4-6 CUF). Sur le mot δίφορος dans les papyrus, voir RUSSO (2005), p. 232-234 (avec bibliographie antérieure). Selon la papyrologue italienne, les chaises dites « féminines » peuvent avoir plusieurs usages, « *tutti di tipo latamente medico-cosmetico* ».

<sup>42</sup> W.M. Brashear, l'éditeur du papyrus, ne signale pas la faute de grammaire, et ne résout pas non plus le mot abrégé ξυλικ, mais traduit néanmoins « *another wooden woman's stool* ». Le scripteur a-t-il employé le féminin en pensant à la fonction de cette chaise ? Nous ne connaissons pas d'autre exemple où le mot est employé au féminin. Pour l'emploi de l'adjectif γυναικειῖος avec un nom d'objet (surtout des vêtements), cf. PACKMAN (1988), p. 137-148, en part. p. 143. Il n'est pas fait mention d'une autre chaise d'accouchement dans l'inventaire, mais peut-être les deux chaises sont-elles enregistrées sous cette même entrée (qu'on traduirait alors : « une chaise d'accouchement ; une autre, en bois », ce qui signifierait que la première n'est pas en bois, mais peut-être en bronze : cf. *infra*, P.Lond. II 191) ; on connaît par ailleurs une liste dotale énumérant deux ou plusieurs chaises d'accouchement dans une seule entrée : P.Oxy. XLIX 3491 (cf. *infra*). Voir également RUSSO (2005), p. 232 n. 84.



(p. 264), enregistre, à la ligne 7, un δίφρος χαλκοῦς γυναικεῖος, une chaise d'accouchement en bronze. Ce papyrus contient l'inventaire du mobilier (σκευογραφία), — comprenant de nombreux mots latins —, d'une maison d'un ménage, réalisé par Tertia Ancharenia, probablement après le décès de son mari, pour cause de vente de la propriété ; son acquéreur est, apparemment, Julius Agrippianus ; les parties impliquées sont Romains.

Vient ensuite un contrat de mariage établi à Oxyrhynque en 157-158 de notre ère entre Dionysapollodoros et Chairèmonis (P.Oxy. XLIX 3491), modifiant leur situation après environ neuf ans de vie commune et la naissance de plusieurs enfants ; cette fois la mère de famille est donnée en mariage par ses parents (le verbe est ἐξέδοντο). La liste dotale récapitulative visant des objets qui étaient déjà dans la maison comporte une statuette d'Aphrodite, une jarre (7 : στάμνον), un miroir, des chaises, une boîte à onguent en bois (8 : μυροθήκ(ην) ξυλίνη[ν]<sup>43</sup>, et non pas un, mais au moins deux δίφρους γυναικεῖους<sup>44</sup>, puisque le groupe de mots est au pluriel, ce qui nous surprend (doit-on imaginer que le siège n'est pas un bien définitif, mais se remplace ?). Ce qui est intéressant aussi c'est que le ou les sièges semblent faire partie des biens de la famille, et non pas d'un matériel apporté par la sage-femme.

Restent deux papyrus d'Oxyrhynque : P.Oxy. LI 3642 et X 1290. Le premier est une lettre du II<sup>e</sup> siècle, que Phaniás écrit à son ami Harthonis relativement à plusieurs affaires en cours. Elle commence par des reproches concernant la livraison de sacs (σάκκοι) et de sacoches (δισακκίαι), et il est ensuite question d'un terrain ensemencé. La lettre continue par une recommandation au destinataire à qui l'expéditeur demande de veiller sur sa mère (13-14 : ἐπισκέψαι τὴν μητέρα μου), sur la maison (15 : τὴν οἰκίαν), sur le médecin (15-16 : τ[ὸν] | ιατρόν), qui plus loin (l. 17-21) réapparaît censé sceller un document, quand figure ensuite le mystérieux mot λοχιαδα (16), mot introduit sans article. Alors doit-on comprendre λόγια (neutre pluriel), pour désigner le matériel nécessaire à l'accouchement ou, simplement, l'accouchement (comparer PSI VIII 895, 10-12) ? Mais l'absence d'article s'oppose à cette interprétation, et à quoi correspondrait la fin du mot<sup>45</sup> ? Serait-ce un anthroponyme, non attesté par ailleurs<sup>46</sup> ? Serait-ce, malgré cette absence d'article, un équivalent de μαῖα, la sage-femme<sup>47</sup>, solution qui paraît la plus probable, même si on comprend mal cet appel à deux personnalités médicales. Il nous semble qu'il n'y a pas de raison dans ce contexte d'évoquer le lieu d'accouchement ou le siège pour les couches bien que le

<sup>43</sup> Sur la μυροθήκη, voir récemment BONATI (2016), p. 113-121. Les boîtes en bois, et en particulier en buis, sont en effet souvent recommandées pour les remèdes et les cosmétiques.

<sup>44</sup> Écrit d'abord au singulier (δίφρον), le mot a ensuite été corrigé au pluriel par le scripteur, qui a ajouté la terminaison dans l'interligne.

<sup>45</sup> Cf. l'éd., de J.R. Rea, note à ligne 16.

<sup>46</sup> En revanche, comme le note Rea, dans l'éd., le mot Λοχιάς désigne un promontoire d'Alexandrie. C'est aussi une épithète (« protectrice des accouchements ») d'Hécate, cf. PGM IV 2280, et d'Isis, cf. BGU XVI 2663 (nome héracléopolite, 9 av. J.-Chr.).

<sup>47</sup> Solution proposée par J.R. Rea, dans l'éd., et adoptée par HUSSON (1986), p. 91. Rea compare avec le mot λοχευτρία, pouvant désigner la sage-femme, tandis que, selon HÉSYCHIUS, Λ, 1310, λοχία· μαῖα. Notons que ce lexicographe a également une entrée λοχιάδες· αἱ ὄλαι.

mot puisse faire penser au λοχίδιν pour λοχίδιον (cf. *infra* le P.Oxy. X 1290) ou aux δίφρους λοχείους, formule que choisit Artémidore de Daldis (*Oneirocritica*, V, 73) à la même époque.

Il semble que le siège obstétrical de nos femmes puisse être accompagné de linge ou de coussins, alors qu'une telle pratique n'est pas évoquée par Soranos. Dans une courte liste d'ustensiles et d'objets à usage domestique, dans un contexte féminin, un mot par ligne, au V<sup>e</sup> siècle à Oxyrhynque (P.Oxy. X 1290), sans qu'on en connaisse les circonstances, apporte des mots, mais pas de certitude. Si l'on admet qu'à la ligne 8, λοχίδιν désigne un siège d'accouchement<sup>48</sup>, alors le φουλβιναν (pour πουλβίνον) de la ligne 7 pourrait désigner un de ces coussins (*pulvinus*) qui peuvent le garnir<sup>49</sup>, et si les deux ἀγγεῖα (6 : ἀκίον et 10 : ἀγίον χρ( )) se rapportent à des récipients quelconques<sup>50</sup>, pouvant être utiles lors des couches, σιτλίον (l. 9) serait une *situla*, un seau pour apporter l'eau chaude nécessaire. Mais il n'est pas exclu que, dans ce papyrus, λοχίδιον désigne de la literie ou du linge destiné au siège d'accouchement, et on aurait alors différents coussins ou garnitures.

#### LES FRAIS D'ACCOUCHEMENT ET DE PREMIER ÉLEVAGE

Tout cela coûte cher, apprend-on. Qui paie ? Et que se passe-t-il quand le mari disparaît pour de bonnes raisons ou déguerpi pour de mauvaises ? Une pétition du début du IV<sup>e</sup> siècle (P.Ryl. IV 706) fait état des soucis que cause sa fille à Melas, citoyen d'Antinoopolis : la subsistance de sa fille et de son petit-enfant pendant trois ans lui ont coûté cher (6 : πλεῖστα [...] ἀναλώματα) ! En effet, si l'on en croit la reconstitution de H.C. Youtie<sup>51</sup>, le mari, Hélias, bien que la sachant enceinte, est parti avant même la naissance, se souciant aussi peu de l'une que de l'autre. On remarquera les expressions affectivement blessantes : bien que le femme ait eu une grossesse bien dans les temps (4 : μετὰ τὸν εἰθισμένον χρόνον ἔτεκε]ε παῖδα), ce qui doit signifier que la responsabilité du mari ne peut pas être mise en doute, bien que le mari fût au courant (5 : καίπερ αἰσθόμενος αὐτὴν ἔγγυον (l. ἔγκυον) οὖσαν), déjà il avait déguerpi (4-5 : πρὸ τῆς γέννας τοῦ κοινοῦ | [αὐτῶν τέκνου), « en prétextant qu'il partait pour peu de temps » (6 : λέγων ἀποδημήσειν οὐ μακροῦ χρόνου]). Véritable abandon de famille, dont les raisons ne sont pas expliquées, mais désamour certain, à moins que l'insistance du

<sup>48</sup> HUSSON (1986), p. 91 (= BL VIII, p. 244) ; RUSSO (1999), p. 10 n. 22. B.P. Grenfell et A.S. Hunt, les premiers éditeurs du papyrus, n'identifiaient pas l'objet ; F. Preisigke, dans son *Wörterbuch*, et MONTEVECCHI (1979), p. 117, interprètent le mot λοχίδιον comme le linge ou la literie destinés à l'accouchement.

<sup>49</sup> HUSSON (1986), p. 91.

<sup>50</sup> B.P. Grenfell et A.S. Hunt, les éditeurs du papyrus, interprètent les deux mots comme ἀγγεῖον, mais RUSSO (1999), p. 10, suggère d'y voir un mot de la même famille que ἀκή, ἀκίς, et de comprendre peut-être ακιον/αγιον « *spillo o ago* ». À la l. 10, l'abréviation χρ( ), — mais le déchiffrement de la seconde lettre est incertain —, qui accompagne le mot αγιον fait naturellement penser à χρ(υσοῦν), ce qui orienterait plutôt vers l'hypothèse de la papyrologie italienne.

<sup>51</sup> YOUTIE (1976b).

grand-père sur la chronologie fasse envisager une grossesse induite antérieure au mariage ; triste histoire d'irresponsabilité paternelle en tout cas<sup>52</sup>.

Sur les obligations paternelles concernant les frais d'accouchement et la pension alimentaire, en cas de divorce, voir *infra* p. 429.

Dans le dossier de papyrus examinés ici, on ne trouve pas de mention explicite d'objets nécessaires à l'enfant, sauf peut-être dans l'ostrakon (SB XXII 15454), du II<sup>e</sup> siècle, évoqué ci-dessus (cf. p. 415-416)<sup>53</sup>.

## LES RÉJOUISSANCES, CADEAUX ET BOISSONS

Nous avons vu ce qu'il faut préparer pour l'accouchement, et nous en arrivons aux cadeaux de naissance. C'est ainsi qu'une accouchée du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère reçoit de sa mère (P.Münch. III 57) un récipient plein d'huile d'olive (12-13 : ἐλαίου | φακὸν πλήρη) et des figues sèches (13 : ἰσχάδων [l. ἰσχάδων] μνάς)<sup>54</sup> ; elle prie l'accouchée de bien lui rendre le vase, dont le nom, φακός, indique qu'il est rond et plat en forme de lentille<sup>55</sup>, après l'avoir vidé, car elle en a besoin (14-18 : καλῶς ποιή|σις [l. ποιήσεις] ἐκκεν[ώσ]ασα τὸν φακὸν | καὶ ἀποστίλασά [l. ἀποστείλασά] μοι αὐτὸν ἀσ|φαλῶς διὰ τὸ κεχρησθῆναι με | αὐτὸν ὧδε). Les figues sont incontestablement destinées à être dégustées en famille, mais qu'en est-il de l'huile ? Sans doute s'agit-il d'huile alimentaire, mais on peut aussi proposer, sans pouvoir affirmer sa validité, l'hypothèse d'une huile de soins dermatologiques ; en effet, les médecins et certainement les femmes avaient remarqué les vergetures du post partum. Le texte s'interrompt au moment où la grand-mère suggère un nom pour sa petite-fille : cf. *infra*, p. 432.

Or le P.Mich. VIII 508 (écrit à Alexandrie et datant du II/III<sup>e</sup> siècle) comporte une demande, faite par Thaisarion, de deux jarres d'une huile de graine de radis noir (15 : ῥαφαν[ελαίου]ν κεράμια δύο)<sup>56</sup>, dont elle aura besoin au moment de l'accouchement (16 : καὶ γὰρ ἐγὼ χρίαν [l. χρείαν] ἔχω [α]ὐτῶν ὅταν τίκτω), mais sans préciser ni quand ni pour quoi exactement ; elle devrait coûter la moitié de ce qu'elle a dépensé pour

<sup>52</sup> Le BGU VIII 1848 (nome héracléopolite, c. 47 av. J.-C.) contient un autre exemple de père abandonnant femme et enfant, pour se mettre avec une autre femme à qui il fait aussi un enfant (18 : πεπαιδοποίη[ε]).

<sup>53</sup> Pour le trousseau du nourrisson, dans les contrats de nourrice, cf. RICCIARDETTO & GOUREVITCH (2020), p. 53 et n. 116-117.

<sup>54</sup> Les produits accompagnaient vraisemblablement la lettre.

<sup>55</sup> Sur le vase φακός qui a des usages médicaux (cf. HIPPOCRATE, *Nature de la femme*, XXXIVb, 12 = p. 50 CUF, vase lenticulaire d'argile à remplir d'eau bouillante ; plus tardivement, le mot désigne une « bouillotte », cf. P.Oxy. VIII 1088, 46 ; ARÉTÉE, VI, 5, 3 = CMG II, p. 133, 24-25), et aussi sacrés, servant à des onctions (LXX, 1 Samuel, 10, 1, *phakos* d'huile ; 1 Samuel 26, 11 et 12), cf. GOUREVITCH (1989) ; VILLARD (1992), p. 90 ; BLONDÉ & VILLARD (1992), p. 99-102.

<sup>56</sup> Le mot κεράμιον désigne simplement une « jarre » et non une mesure de capacité en particulier ; suivant les contextes, les correspondants savaient naturellement à quoi correspondaient des κεράμια, mais, en cas de doute, le scribe pouvait aussi ajouter un adjectif faisant référence à la capacité. Ainsi, au Mons Claudianus, le κεράμιον correspond au « *common Nile silt amphora* » ; des spécimens complets ont été conservés et la capacité de cette jarre a donc pu être mesurée (6,5 l.), cf. CUVIGNY (2009), p. 42.

l'un de ses frères (14-16 : καὶ ἡμεῖς τὴν ἡμίσιαν πέμψα[τέ μοι] ῥαφαν[ελαίο]υ κεράμια δύο ὡς τῆς τιμῆς οὐ δε|δαπάνηκα), ce qui en fait plutôt un service qu'un cadeau. L'huile de graine de radis noir, peu coûteuse, était en particulier utilisée pour l'alimentation ; a-t-elle servi à préparer des plats aux invités qui célébraient la naissance de l'enfant<sup>57</sup> ?

La jeune femme envisage que sa mère puisse venir là où elle se trouve elle-même. Est-ce parce qu'elle sent le besoin d'avoir sa mère près d'elle pour l'accouchement, dont la date ne semble pas prévue ? Signalons aussi la notation finale où elle demande qu'on lui envoie un *kadion* de collyre (20-21 : καὶ κάδιόν μοι | πέμψατε κο[λ]ουρίου, l. κολλουρίου), cadeau, produit médical de nécessité, produit de beauté après les ennuis de la grossesse<sup>58</sup> ?

Dans une lettre de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle (SB xx 15157), provenant peut-être du nome arsinoïte, c'est un cotyle (0,27 l.) d'huile que le père de l'expéditeur doit envoyer à la femme de ce dernier, laquelle est enceinte, une précision ajoutée dans l'interligne (3-4 : ἀπόστιλον τῇ γυναικί μου | [ἐ]λαίου κοτυλη μια, ἔν γαστρὶ ἔχει, c'est-à-dire ἀπόστειλον τῇ γυναικί μου ἐλαίου κοτύλην μίαν, ἐν γαστρὶ ἔχει). Beaucoup plus tardif (VII<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> s.) et provenant d'Arsinoé, SPP VIII 921 contient un ordre de paiement pour de l'huile (la quantité n'est pas conservée) qui doit être fournie à la femme du παλλικάριον (« garçon ») Sisinnios, à l'occasion de son accouchement (2 : γεννούσῃ/ lire γεννώση)<sup>59</sup>.

Dans la lettre sur ostracon (O.Did. 402, jeté vers 110-115), un certain Veturius, inconnu par ailleurs et qui a sans doute été soldat, s'adresse à Panisneus, sans doute son frère, et à Theanous, « aux deux » (2 : ἀμφω[τέ]ρο<ι>ς, l. ἀμφοτέροις), précise-t-il, même si sa lettre est surtout à l'intention de la femme : au moment, dit-il, où il a appris

<sup>57</sup> Comme le souligne PLINE, *H. N.*, XIX 78, l'huile de graine de radis noir (*Raphanus sativus* L.), improprement appelé raifort, était appréciée des Égyptiens : *Aegyptio mire celebratur olei propter fertilitatem, quod e semine eius faciunt. Hoc maxime cupiunt serere, si liceat, quoniam et quaestus plus quam e frumento et minus tributi est nullumque ibi copiosius oleum*, « Il (sc. le raifort) est fort apprécié en Égypte pour l'abondance de l'huile qu'on extrait de sa graine. C'est une plante que les Égyptiens sèment de préférence, s'ils le peuvent, car elle rapporte plus que le blé, paie moins d'impôt et donne plus d'huile qu'aucune autre » (trad. J. André) ; comparer DIOSC., *M. M.*, I 37 (t. I, 39, Wellmann) : χρῶνται δὲ αὐτῷ οἱ ἐν Αἰγύπτῳ τοῖς προσοψήμασι συνέψοντες αὐτό, « les Égyptiens l'utilisent pour cuire leurs aliments » ; PLINE, *H. N.*, XV, 30 et XXIII, 94. Sur le caractère plus économique de l'huile de radis, par rapport à d'autres huiles, raison pour laquelle elle occupait une place importante dans l'alimentation des pauvres en Égypte notamment byzantine, voir MORELLI (1996), p. 152 ; PATLAGEAN (1977), p. 45. L'huile de radis pouvait également être utilisée pour l'éclairage, même si ce n'était pas son emploi habituel : MOSSAKOWSKA (1994), p. 126-127. Sur cette huile, voir également MAYERSON (2001).

<sup>58</sup> Le mot κάδιον est fréquemment attesté dans les papyrus comme conteneur de liquides, de dimensions variables ; il est aussi souvent répertorié, avec d'autres objets liés à la sphère féminine, dans les listes de biens paraphernaux des contrats de mariage. Dans le P.Mich. VIII 508, la mention d'un κάδιον pour conserver un produit pharmaceutique ou cosmétique pourrait suggérer que le récipient était de taille réduite : c'est l'avis de RUSSO (2005), p. 219 et de BONATI (2016), p. 70 et 83. Selon cette dernière, sa forme « *potrebbe essere stata simile ai vari miniature ointment jars restituiti dagli scavi, spesso dotati di larga imboccatura* » (Bonati signale en outre des parallèles athéniens : <http://agora.ascsa.net/id/agora/image/2000.06.0205>). Quoi qu'il en soit, ces récipients étant destinés à la conservation et au transport de liquides, il est curieux que κάδιον soit ici employé avec le mot de collyre.

<sup>59</sup> Sur ce papyrus, cf. aussi MORELLI (1996), p. 18, 28-29 et n. 71, ainsi que p. 35.

que Theanous, qui est probablement sa femme, avait donné naissance à un enfant, il s'est beaucoup réjoui (4-6 : ἤκουσα ὅτι τέτοκες (l. τέτοκας) καιχάρ[ρ]<η>με (l. κεχάρημαι) λίαν, l'emploi de l'adverbe intensifiant λίαν s'explique sans doute du fait qu'il s'agit de son enfant). Il a aussi allumé des lampes à Aphrodite pour concrétiser sa joie (5-6 : καὶ | λύχνους ἧ{π}ψα τῆ Ἀφροδίτῃ, l. Ἀφροδίτῃ)<sup>60</sup>, ce qui peut se faire dans n'importe quel temple d'Hathor. Mais la lettre n'est pas qu'un simple mot de félicitation, l'expéditeur invite aussi la jeune mère à venir auprès de lui<sup>61</sup>, avec la caravane, ce qui lui sera sans doute plus confortable, — en tout cas il dit qu'elle ne s'en repentira pas (cf. 8 : οὐ λυπήθησε = οὐ λυπήθησει) —, en la priant d'apporter un tapis en cuir (τετράδεσμα) dont il a besoin. Ou bien, si elle ne peut venir, qu'elle lui en fasse parvenir un par l'intermédiaire d'une personne de confiance.

Le vin fait aussi partie de ce qui peut accompagner l'accouchement ou le suivre. Ainsi le P.Oxy. VI 992 (17 avril 413) est un ordre de paiement de la part de Ioulianos à Dorotheos pour la fourniture d'une jarre de vin, à Maria, la femme de Pekolaros, pour son accouchement (4 : ἐν λοχίαις αὐτῆς).

Daté de la seconde moitié ou de la fin du II<sup>e</sup> siècle, l'O.Florida 14 est plus riche de détails, mais aussi d'interprétation beaucoup plus difficile ; il est adressé à une « sœur », Tinarsiegès, par Maximos / Maximus, nom qui semble bien masculin, bien que tout le reste de la lettre soit au féminin chaque fois que la question d'un accord grammatical se pose<sup>62</sup>. Toujours est-il que la personne sait que Tinarsiegès est enceinte, mais ne connaît pas le mois de la grossesse (4-5 : οὐκ οἶδά σου τὸν μῆνα), donc le moment de l'accouchement, ce qui l'agace ; elle ne sait pas non plus où celui-ci aura lieu, mais veut être là pour l'accoucher ; elle a l'intention de venir en utilisant un des navires nilotiques de ravitaillement romain (6-7 : εἶνα (l. ἴνα) εἰσέλθω ἐν τῷ πλοίῳ τῶν κιβαρίων). Elle désire aussi apporter avec elle des jarres de vin pour l'accouchement (11 : ἀγγία (l. ἀγγεῖα, un terme générique) εἰς τὴν λοχίαν σου)<sup>63</sup>. Du vin, mais pour quoi faire ? Pour un usage religieux à l'occasion de la naissance<sup>64</sup> ? Mais des jarres, ça semble beaucoup. Pour que la femme supporte mieux le travail ? C'est possible, comme sorte d'anesthésiant, mais pour cela aussi, ça fait beaucoup de vin<sup>65</sup>. Alors,

<sup>60</sup> Sur la pratique d'allumer des lampes à Aphrodite pour exprimer sa joie, cf. l'éd., n. à la l. 6, qui renvoie à *P.Athen.* 60 (dans un contexte de guérison). D'autres lampes sont également utilisées dans le contexte de la naissance à partir du début de la période byzantine (fin du III<sup>e</sup>/début du IV<sup>e</sup> siècle) : ce sont les « lampes à embryons », dénommées ainsi parce qu'elles offrent des représentations de fœtus. Elles avaient pour rôle d'« écarter les influences néfastes de la maison lors de l'accouchement » ; sur ces lampes, cf. récemment DASEN (2015), p. 150-151 (et bibliographie citée n. 166).

<sup>61</sup> On peut supposer, comme le fait A. Bülow-Jacobsen, l'éditeur, que Veturius était quelque part plus proche de la vallée, peut-être même à Coptos (pour des raisons professionnelles ?), tandis que sa femme était restée à Didymoi (parce qu'elle était déjà enceinte de plusieurs mois ?).

<sup>62</sup> Sur la provenance de cet ostrakon, voir BAGNALL & CRIBIÖRE (2010), p. 221-223 ; sur le sexe de l'expéditeur de la lettre, THOMAS (1978) ; VAN RENGEM (1979), p. 333-334.

<sup>63</sup> Sur le mot ἀγγεῖον dans les papyrus, cf. KRUIT & WORP (2002).

<sup>64</sup> C'est une suggestion de LEGRAS (2010), p. 27.

<sup>65</sup> Là encore, suggestion de LEGRAS (2010), p. 27, et avant lui, de MONTEVECCHI (1979), p. 116, qui compare avec ce qui se pratiquait autrefois en Italie méridionale. B. Legras propose aussi que le vin serve à laver le bébé, mais à notre connaissance cette pratique n'est pas attestée par ailleurs.

croions-nous, plutôt pour boire, tous ensemble, l'accouchée et la famille, voire les amis et les voisins. Avec le vin arriveront deux mesures de lupins (12 : μάτια θερμίων ; le μάτιον est une mesure de capacité équivalent à 3,88 l.), comme friandises, qui seront mangées grillées, en saumure ou bouillies.

Ce qu'il y a d'exceptionnel aussi dans ce texte, c'est que la personne qui écrit non seulement veut être près de sa sœur pour l'accoucher (4 : τὴν λοχίαν σου ποιήσω = λοχεύειν, qui est le verbe indiquant habituellement le travail de la sage-femme) ; mais qu'elle veut aussi rester près d'elle pour accoucher elle-même (8-9 : τὴν λοχίαν μου ποιήσης, qui fait écho à τὴν λοχίαν σου ποιήσω, puis ὅτι ἐχόνομά [sic] σου μέλλω τεκῆν, l. τεκεῖν)<sup>66</sup>, ce qui ne permet pas de douter du sexe. On peut donc supposer, au mieux, deux sœurs, par le sang probablement, moralement sinon géographiquement proches l'une de l'autre, qui veulent partager une expérience à deux, l'accouchement de l'une, puis celui de l'autre, pour la naissance de deux cousins très rapprochés ; et donc une connivence affective toute particulière. Outre les cadeaux d'usage, la personne demande des feuilles, φύλλα, sans dire de quoi<sup>67</sup>, pour en faire un panier, σφυρίδιον, qu'elle confectionnera pour sa sœur. Le mot désigne-t-il ici un joli petit panier, pourquoi pas un berceau, ce qui accentuerait le caractère exceptionnellement intime de la lettre ?

#### DÉSIR D'ENFANT ET ENFANT NON DÉSIRÉ

Le désir d'enfant est attesté chez une femme qui semble sans enfant de son sang, à Oxyrhynque, au I<sup>er</sup>/II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. : selon le P.Oxy. L 3555, la petite esclave de cette Thermouthion, qui a reçu le nom affectueux de Peina (une forme qu'on relie, soit au nom égyptien Ππιν *pnw*, et qui dériverait du féminin Τπεῖνα « souris femelle », soit au substantif grec πῖνα « perle », nom qui conviendrait bien à une esclave)<sup>68</sup>, a été grièvement blessée en allant à sa leçon de chant ; elle serait même en danger de mort. Cette dame lui est très attachée et lui donne une bonne éducation, sans qu'on sache à qui l'exercice de l'art musical est censé faire plaisir ; elle l'aime et la traite comme si c'était sa fille (6 : ὡς θυγάτριον) et compte sur elle pour lui tenir compagnie dans sa vieillesse (7-8 : ἐπ' ἐλπίδι τοῦ ἡλικίας γενόμενον ἔχειν με γηροβοσκόν).

À l'inverse c'est seulement dans le P.Cair.Masp. I 67097 v<sup>o</sup> D (573/574 apr. J.-C.), que nous constatons un franc rejet. Une fille est tombée enceinte et a donné naissance à un bâtard, ce qui entraîne une exhérédation (ἀποκήρυξις, litt. « proclamation d'expulsion ») du père « contre sa fille ingrate et dissipée »<sup>69</sup>. Les raisons de ce rejet de la fille par son père sont de trois ordres<sup>70</sup> : immoralité de la fille, qui a eu une conduite

<sup>66</sup> Nous suivons la lecture de THOMAS (1978), p. 143-144.

<sup>67</sup> Comme le remarque R.S. Bagnall, le premier éditeur de l'ostracon, le matériau avec lequel sont confectionnés les paniers sont rarement mentionnés dans les papyrus (voir par ex. P.Tebt. I 120, 77), qui se concentrent, naturellement, surtout sur leur contenu.

<sup>68</sup> Voir l'éd. de W.E.H. Cockle, p. 144, n. à l. 5.

<sup>69</sup> J. Maspero, intr. à l'éd. de P.Cair.Masp. I 67097 (p. 140). Sur la datation problématique de ce document, cf. URBANIK (2008), p. 122 n. 6.

<sup>70</sup> Ces raisons sont examinées par BEAUCAMP (1995), p. 272 = (2010), p. 138.

dissolue ; ingratitude ; désobéissance et même rébellion ouverte<sup>71</sup>. À la ligne 46, « ils (un « ils » pluriel, non précisé et fort inquiétant en effet pour sa vertu) ont détruit sa virginité ; devenue enceinte, elle a mis au monde un nouveau-né, sans père » (παρθενίαν ἔλυσαν· ἐγκύμων γενομένη καὶ σπούριον βρέφος ἔτεκεν, σπούριον étant la translittération du latin *spurius*). On ne sait pas ce qu'est devenu le bébé.

Entre les deux positions extrêmes, il y a place pour des positions ambivalentes ou carrément affirmées que nous constatons sans que les parents ou futurs parents s'expliquent clairement, quant à la conservation de l'enfant à naître selon qu'il sera garçon ou fille. Nous n'avons pas trouvé dans le corpus examiné ici de ces croyances par lesquelles on pensait pouvoir annoncer le sexe avant la naissance ; les parents doivent donc attendre. Et nous retrouvons un cas de rejet possible à la naissance dans une célèbre lettre privée du 17 juin de l'an 1 av. J.-C. (P.Oxy. IV 744) : un futur père ordonne à son épouse, dite sa sœur, de se débarrasser<sup>72</sup> de l'enfant à naître si c'est une fille ; le couple a déjà un enfant ; les époux sont séparés géographiquement, mais unis par une grande tendresse, Hilarion se trouvant à Alexandrie pour un travail salarié (ὀψώνιον) à propos duquel il y a eu plusieurs hypothèses, alors que le domicile conjugal est probablement à Oxyrhynque :

Hilarion à sa sœur Alis, les plus nombreuses salutations, ainsi qu'à ma dame Bérous et à Apollônarion. Sache que nous sommes encore maintenant à Alexandrie. Ne t'inquiète pas. S'ils retournent en bloc chez eux, moi je reste à Alexandrie. Je te prie et te demande avec insistance : prends soin du petit (6-7 : ἐρωτῶ σε καὶ παρακαλῶ σε ἐπιμελή<τη>θι τῷ παιδίῳ)<sup>73</sup>. Dès que nous recevrons notre salaire, je te l'enverrai. Si, par-dessus le marché<sup>74</sup>, tu accouches, si c'est un garçon, garde-le ; si c'est une fille, jette-la (10 : ἐὰν ἦν θήλεα ἔκβαλε). Tu as dit à Aphrodisias : « qu'il ne m'oublie pas ». Comment pourrais-je t'oublier ? Je te prie donc de ne pas t'inquiéter. L'an 29 de César (*sc.* Auguste), Pauni, 23<sup>75</sup>.

Certes l'ordre de ce père si affectueux pour son premier enfant et si attaché à sa femme est catégorique mais on ne sait pas ce qui s'est passé au bout du compte.

Un cas est connu, où il est envisagé de se débarrasser de l'enfant à naître, quel qu'il soit, dans une affaire qui se passe à Alexandrie, en 8 av. J.-C. entre deux femmes, Dionysarion, veuve et enceinte, et sa belle-mère Hermionè (BGU IV 1104). Les lignes 1-28 contiennent la rupture du contrat de mariage par la mort du mari, Hermias fils d'Hermias, dix-huit mois, semble-t-il, après les noces, qui avaient eu lieu au début de l'automne 10 av. J.-C.<sup>76</sup>. Un acte est en fin de compte conclu entre Dionysarion, fille de Pro-

<sup>71</sup> Sur le vocabulaire, riche, de l'insoumission de la fille, voir BEAUCAMP (1995), p. 272 = (2010), p. 138.

<sup>72</sup> Il ne s'agit pas d'infanticide, ni d'élimination, contrairement à ce qu'écrit LEGRAS (2010), p. 38 ; ID. (2014), p. 71.

<sup>73</sup> Le παιδίον de la ligne 7 désigne l'enfant qu'ils ont déjà.

<sup>74</sup> Nous suivons l'interprétation de LENAERTS (2011).

<sup>75</sup> La traduction est celle de STRAUS (2020), p. 22-23 n° 5.

<sup>76</sup> Après ce document suivent deux brouillons de contrats, sans rapport avec le premier acte, probablement un contrat de fermage (l. 29-32) et un autre de prêt (l. 33-35). Traduction anglaise des l. 1-28 dans EVANS GRUBBS (2002), p. 268-269.

tarchos, assistée de son frère Protarchos comme tuteur légal, et Hermionè, fille d'Hermias, citoyenne d'Alexandrie, avec le fils de son frère, Hermias, fils d'Hermias, comme tuteur légal<sup>77</sup>, un acte notarié judiciaire, une *synchôrêsis*, est adressée à Protarchos, président du tribunal : Dionysarion reconnaît avoir récupéré sa dot<sup>78</sup>, et renonce à toute autre chose. En particulier puisqu'elle est enceinte, elle n'estera pas à propos des frais d'accouchement (21-23 : ἐπεὶ δὲ καὶ ἔγκυος (l. ἔγκυος) καθέστηκεν ἡ Διονυσάριον, | μὴ ἐπελεύσεσθαι αὐτὴν μηδὲ περὶ λ[οχ]εῖων διὰ τοῦ ὑπὲρ | τούτων εὐπειθῆ γεγονέναι), obtenant en contrepartie la liberté d'exposer l'enfant (24 : τὸ βρέφος ἐκτίθεσθαι), notamment si elle n'a pas les moyens de l'entretenir, et de se remarier ; si elle transgresse l'acte, elle risque des pénalités. On ne sait pas évidemment laquelle des quatre possibilités elle aura choisie : ne pas se remarier et exposer l'enfant ; se remarier et exposer l'enfant ; ne pas se remarier et garder l'enfant ; se remarier et garder l'enfant<sup>79</sup>.

La rupture de contrat plus classique par divorce prévoit que le futur père responsable de la grossesse, ou en tout cas réputé tel, paiera les frais d'accouchement<sup>80</sup>. Un décret (ψήφισμα), malheureusement très fragmentaire, concernant le mariage et le divorce dans la cité de Ptolémaïs, d'époque ptolémaïque, mais copié au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, P.Fay. 22 (l. 21-29), car les principes resteront, selon lesquels, s'il y a divorce et si la femme répudiée est alors enceinte (20-21 : ἐπὶ δὲ] | κυύσης ἀποπομπῆι), l'ex-mari et futur père devra fournir le nécessaire (24 : τὰ ἐπιτήδεια) tant à la femme qu'à l'enfant, mais le texte ne dit pas pendant combien de temps ni ne définit le nécessaire, notion pourtant très élastique. Cette disposition apparaît effectivement dans les contrats de mariage ou de divorce de l'époque romaine et byzantine (dans les archives de Dioscore, P.Lond. v 1712 ; voir aussi P.Flor. I 93 et P.Lond. v 1713, deux exemplaires d'un même contrat de divorce, où la présentation des parties est inversée selon la partie à laquelle la copie est destinée)<sup>81</sup>.

<sup>77</sup> Sur ces Hermias, voir ROWLANDSON (1998), p. 172 n. 1.

<sup>78</sup> La dot est détaillée ; elle comprenait notamment des bijoux, sur lesquels cf. RUSSO (1999). C'est la mère de son défunt mari qui la lui a rendue.

<sup>79</sup> On rapprochera ce papyrus du cas de la Romaine Petronilla, sur lequel cf. *infra* p. 436-438.

<sup>80</sup> TAUBENSCHLAG (1932), p. 511 ; MONTEVECCHI (1979), p. 115 ; ADAM (1983), p. 10-16.

<sup>81</sup> Le P.Lond. v 1712 (15 juillet 569 apr. J.-C.) contient un acte de divorce par consentement mutuel rédigé à Antinoopolis et émanant vraisemblablement du bureau de Dioscore. L'acte, qui oscille entre style objectif et subjectif, est un brouillon. Il est conclu entre Aurélios Mathias, le mari, un rameur (πολυκωπίτης), et sa femme Aurèlia Kyra ; il prévoit la clause suivante : le père versera une somme pour les frais de l'accouchement et prendra avec lui son enfant, si du moins celui-ci survit à l'accouchement. Cf. les l. 25-29, avec les restitutions de l'éditeur, H.I. Bell : ἔδοξεν δὲ [καὶ με]ταξὺ ἡμῶ[ν] | [ὅτι ε?]ἰ σωθεῖ[η] καὶ τεχθ]εῖ τὸ βρέφος τὸ τ[ῆς πρ]ογεγραμμένης Κ[ύρα]ς ἐπὶ τῷ τὸν | [γεγρ]αμμέν[ον Μαθ]εῖα\ν/ πολυκωπίτην δοῦναι ὑπὲρ ἀναλώματος τῆς αὐτῆς λοχείας | [αὐτῆ]ς χρυσο[ῦ κεράτια?] ἕξ δίχα κρίσεως καὶ δίκης καὶ λαβεῖν τὸν πατέρα αὐτοῦ τὸ | μικρὸν [παιδ?]ίον. Sur ce papyrus, cf. BEAUCAMP (1992) *passim* ; ROWLANDSON (1998), p. 211-212 n° 156. Le P.Flor. I 93, daté du 5 septembre 569, et sa copie, P.Lond. v 1713, datée (en raison d'une distraction ?) d'un mois plus tard, ont été rédigés par Dioscore à Antinoopolis. Ils contiennent un acte de divorce, par consentement mutuel, entre Aurèlia Amaresia, fille d'un marchand, et Aurélios Theodoros, un ouvrier boulanger ; ce dernier cède sa maison d'habitation, avec tous les droits qui la concernent et tout ce qui s'y trouve, à l'exception de son lit et de ses vêtements, à leurs deux enfants, ainsi qu'à celui qui se trouve encore dans le ventre de sa mère (19-22 : παραχωρῶ ἐγὼ ἀπεντεῦθεν | [ὁ] προγεγραμμένος Θεόδωρος τοῖς κοινο[ῖ]ς γενομένοις μετ'



S'y ajoutera en termes précis dans les actes de mariage le paiement chiffré des frais d'accouchement ; ainsi le P.Oxy. III 496, de l'an 127, conserve le contrat de Sarapion, fils d'Eudaemon, et de Thais, fille de Sarapion ; il prévoit ce qui se fera en cas de divorce, le mari lui restituera sa dot bien sûr, et que si la femme est enceinte à ce moment-là, alors il lui donnera en plus 60 drachmes pour l'accouchement (10 : ἐὰν δὲ ἔγκυο[ς] (l. ἔγκυος) οὖσα ἢ γα[μου]μένη ἀπαλλαγῆ δώσει αὐτῇ ὁ γαμῶν ἄλλας εἰς λόγον λοχείας δραχμὰς ἐξήκοντ[α]). Ou encore dans le SPP IV, p. 115-116 = P.Oxy. III 603, contrat de mariage dressé à l'époque de Marc Aurèle, entre 169 et 176, le mari en cas de divorce rendra ses παράφερνα (à savoir les biens paraphernaux) à son épouse Tetchosis et dans les 60 jours, sa dot, et, si elle est enceinte lui versera de l'argent (cf. l. 24 sqq.). Et dans le P.Oxy. X 1273, qui date de 260 de notre ère<sup>82</sup>, une clause analogue est prévue pour le mariage d'Aurélios Arsinoüs et Aurèlia Tauseiris, donnée en mariage (1-3 : ἐξέδοτο... πρὸς γάμον) par sa mère Aurèlia Thaeisis, sans doute veuve<sup>83</sup> : le coût estimé des dépenses pour l'accouchement est de 40 drachmes (33-34 : [ἐὰ]ν [δὲ] καὶ ἐπὶ τῆς ἀπαλλαγῆς ἔγκυος ἢ {ν} ἢ γαμουμένη, δότω αὐτῇ | ὁ γαμῶν εἰς λόγον δαπάνης λοχείας δραχμὰς τεσσαράκοντα). Même clause également dans le P.Oxy. II 267 (Oxyrhynque, 22 mai 37 apr. J.-C.), à ceci près que, cette fois, la grossesse n'est pas vue comme un événement futur, mais bien contemporain à la rédaction de l'acte<sup>84</sup> : Tryphon, qui se remarie, se met d'accord sur le fait que, si les époux se séparent à cause d'un différend, pendant la grossesse de sa femme, il lui octroiera une indemnité, dont le montant n'est pas conservé, pour les frais d'accouchement (19-21 : ἐὰν ὡσαύτως ἐκ διαφορᾶς | ἀπ[αλλαγ]ῶμεν ἀπ' ἀλλήλ[ων] ἐγκύου (l. ἐγκύου) σ[ο]ῦ οὔση[ς], δώσειν σοι | [εἰς λόγον δ]απάν[ης λ]οχ[είας δραχμὰς Ν])<sup>85</sup>.

Daté du début du II<sup>e</sup> siècle, probablement du règne de Trajan ou d'Hadrien, le P.Oxy. III 497 offre le contrat établi entre Théon et Ammonous montrant que, s'il y a séparation, les obligations paternelles se prolongent au-delà de la naissance, et que le père donnera ce qu'il faut pour les enfants (9 : τὰ πρὸς τὴν διατροφήν). Si le père décède et que la mère survit, ils resteront avec leur mère tant que l'exigera leur âge, à savoir tant qu'ils seront mineurs (13 : παρὰ τῇ [μ]ητρὶ μέχρι τοῦ εἰς ἡλικίαν ἐλθεῖν)<sup>86</sup>. Dans le P.Oxy. II 265 (81-96 apr. J.-C.), une clause prévoit le remboursement de la dot

ἀλλήλων μέχρι τῆς δεῦρο | [τέκ]νοις ἅμα [τ]ῷ ἐν γαστρὶ βρέφει τὴν οἰκητικὴν μου οἰκίαν μετὰ παντὸς αὐτῆς τοῦ δικαίου | [καὶ] τῶν ἐν αὐτ[ῇ] προσ[ηκόντων] μοι [πρ]αγμάτων παρὲξ τῆς στρώμνης μου καὶ τῶν ἐμῶν | [ἐσ]θημάτων). Daté du 20 septembre 585 à Syène et appartenant aux archives de Paternouthis, le P.Lond. V 1731 est un exemple de pension alimentaire payée par le père d'une enfant, après son divorce ; sur ce papyrus et pour d'autres exemples, cf. ALBARRÁN MARTÍNEZ (2010), p. 8 n. 9.

<sup>82</sup> Traduction anglaise du papyrus dans JOHNSON (1936), p. 296-297 n° 186 ; EVANS GRUBBS (2002), p. 127-129.

<sup>83</sup> Sur ce type de contrat par ἔκδοσις conclu entre la mère de la mariée (cette dernière étant peut-être ἄπατωρ), et le marié, voir STRUCKMANN (2003), p. 211-216, en part. p. 215.

<sup>84</sup> WHITEHORNE (1984), p. 1271.

<sup>85</sup> Pour la fin de la ligne 20 et la ligne 21, nous suivons les conjectures de WHITEHORNE (1984), p. 1271 n. 14. Sur ce papyrus, outre l'article de Whitehorne, cf. WINTER (1933), p. 123-124 ; KUTZNER (1989), p. 36-38 et 55 ; ROWLANDSON (1998), p. 177-178 n° 132.

<sup>86</sup> On retrouve cette clause dans le P.Oxy. III 496 (cf. *supra*) et P.IFAO III 5 (nome oxyrhynchite, II<sup>e</sup> siècle).

par le mari, Dionysios, en cas de divorce, mais une part de celle-ci est réservée pour tout enfant du mariage qui décide de rester avec son père. Ce dernier prend la responsabilité de subvenir adéquatement aux besoins de l'enfant, pour autant, apparemment, qu'il reste en possession de la dot<sup>87</sup>.

On pourrait conclure cette partie par un roman de gare<sup>88</sup>, dans le P.Oxy. L 3581. Une femme, Aurèlia Attiena, adresse une pétition au tribun Flavius Marcellus ; la date de rédaction n'est pas claire (IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle). Elle se plaint d'un certain Paulos, de la même cité qu'elle, Oxyrhynque donc : il « s'est comporté inconsidérément, m'a enlevée par force et par contrainte et s'est uni à moi en mariage » (3-4 : ῥησοκινδύ[νωσ φερόμενο]ς κα[τὰ β]ίαν καὶ κατ' ἀνάγκην ἀφήρπα[σέν με καὶ] συνήλθεν μοι πρὸς γάμ[ον] ; elle n'a jamais accepté ce mariage, mais enfin elle a dû subir ce mari qui lui a été infligé et qu'elle présente en somme comme un violeur ; et elle en a eu une fille (4 : ἐξ αὐτοῦ θηλυκὸν παιδίον), avec une formulation neutre, plus officielle que tendre. Puis il s'est emparé de ses biens, l'a laissée avec leur fille en bas-âge (6-7 : καταλείπων με | μετὰ καὶ τῆς νηπίας μου θυγατρὸς), tout ça pour aller avec une autre femme (7 : συνήλθεν [ἐ]ταίρα γυναικί, l. γυναικί). Néanmoins elle a consenti à des essais de réconciliation, contre la garantie que Paulos lui verserait deux onces d'or, s'il persistait dans sa conduite ; son père a répondu de lui par écrit. Peine perdue ! Le mauvais mari a même aggravé son cas, sa conduite a empiré : il a bafoué la malheureuse (12-13 : καταφρονήσας τῆς ὀρφανίας | μου), a dévasté sa maison, et, alors que des soldats étaient logés chez elle, il les a volés et s'est enfui ; les soldats l'ont injuriée et punie, elle, au point qu'elle y a presque laissé sa vie.

Par crainte de subir un nouveau risque de la part de Paulos, elle lui a signifié le divorce<sup>89</sup>. Ce qui n'a pas arrêté ce furieux : se comportant de nouveau de manière inconsidérée, il l'a enlevée et séquestrée (18-19 : ἀφήρπασέν με καὶ κατέκλεισεν | ἐπὶ τῆς οἰκείας (l. οἰκίας) αὐτοῦ), puis, lorsqu'elle est tombée enceinte (19 : ὅτε ἐγκύμων (l. ἐγκύμων) ἐγενόμην), il l'a de nouveau quittée pour une autre, non sans la menacer. C'est pourquoi la pétitionnaire demande à l'autorité de faire respecter la convention privée sur laquelle on s'était accordé, à savoir le paiement des deux onces d'or, et de punir Paulos pour tout ce qu'il a osé contre elle.

## SE RÉJOUIR EN FAMILLE AUTOUR D'UNE NAISSANCE ET CHOISIR UN NOM

Dans une lettre écrite dans un bon grec (P.Köln IX 364), probablement du nome arsi-noïte et datée du 3 mai 270 ou du 29 août 232 avant notre ère, un homme dont le nom

<sup>87</sup> Malheureusement très lacunaire, P.IFAO I 13 (Oxyrhynque, 23 av. J.-C.) est un autre contrat de mariage (συγγραφή τροφίτις) contenant une allusion à la naissance d'un enfant (cf. I, 6 : ] ἐὰν γεννήσης μοι). Il en va de même du P.Col. VIII 227, 17 (prov. inconnue, fin du II/début du III<sup>e</sup> siècle), contrat de mariage entre Chrysermos et Dionysia, qui se caractérise aussi par une phraséologie inhabituelle dans ce type de contrats.

<sup>88</sup> Selon l'éditeur, R.A. Coles, l'affaire est « *reminiscent of sensational journalism* » (p. 202).

<sup>89</sup> Le divorce a été signifié par l'intermédiaire du *taboularios*, et en accord avec la loi impériale, τὸν βασιλικὸν νόμον, cf. BEAUCAMP (1992), p. 97. Signalons qu'on a là une attestation, rare à la période byzantine, de *repudium* unilatéral.

n'est pas conservé écrit à toute une maisonnée pour lui annoncer que Berenikè vient d'avoir une fille (3 : Βερενίκην τὴν θυγατέρα τετοκυῖαν θήλυ). C'est une fille, mais la joie générale ne fait pas de doute. L'expéditeur demande que l'on prépare les cadeaux à l'occasion de l'heureuse nouvelle (τὰ εὐαγγέλια, l. εὐαγγέλια)<sup>90</sup>.

Dans une lettre provenant du nome arsinoïte et datée d'après le 5 mai 105 de notre ère (BGU I 261)<sup>91</sup>, Thermouthas, celle qui écrit, informe son « frère » qu'elle et Valéria souhaitent, quand Hèroïs aura accouché, venir auprès de lui (3-6 : γεινώσκειν (l. γινώσκειν) σε θέλω ἐγὼ | καὶ Οὐαλερία, ἐὰν Ἡροῖς | τέκη, εὐχόμεθα ἐλθεῖν πρὸς σέ)<sup>92</sup>, en compagnie de deux autres femmes. On ne sait comment ils sont au courant. Ailleurs nous voyons les parents ensemble, ou seulement l'un des deux, ou un proche, annoncer la naissance à la famille. Dans un premier exemple c'est Saturnilus qui écrit à sa mère, donc la grand-mère paternelle, Aphrodous (P.Mich. III 203, lettre qui remonte aux dernières années du règne de Trajan).

La naissance d'un fils est une joie générale, même si c'est un deuxième fils (6 : ἄλλο παιδίον ἄρσενον), et qui plus est troisième enfant ; le père dans cette histoire est un militaire romain qui stationne à Pselkis, en Nubie, et donc ne peut être marié en justes noces à Gemella ; ses enfants ne sont pas légitimes non plus, tout cela tant que Saturnilus, le père, est en service. C'est à sa propre mère, Aphrodous, qu'il fait part de la bonne nouvelle, annonçant la venue possible des trois enfants avec leur mère (26 : τὴν μητέρα αὐτῶν, remarquez qu'il ne l'appelle jamais sa femme, pour la raison qui vient d'être évoquée, à savoir qu'à date haute, il est interdit aux soldats de se marier, et donc d'avoir des enfants légitimes)<sup>93</sup>, à savoir le nouveau bébé, Agathos Daimon, ainsi que le grand garçon, Epiktètos, et la fille Didymarin ; Saturnilus espère pouvoir venir voir sa mère aussi, dans les deux mois, car ensuite il doit rejoindre une garnison plus lointaine encore pour dix-huit longs mois. Ce père très aimant a laissé chez sa mère des petits cochons pour ses enfants ; toute la famille est saluée affectueusement, dont sa sœur Tabenka et son mari ; Saturnilus demande si elle a eu un enfant (32 : εἰ τέκνον ἔσχηκεν). Le nom choisi pour le nouveau-né de cette heureuse famille est charmant : Agathos Daimon (6-7 : ᾧ ὄνομα Ἄγαθὸς | [Δ]αίμων) devrait protéger tous les siens<sup>94</sup>. Nous ne savons pas si c'est le père et/ou la mère qui l'a choisi.

Quant au fils d'Isidora et de Marcus Lucretius Diogenes, fruit d'un « mariage mixte » entre un citoyen romain et une non-Romaine, on lui a donné le nom de sa mère au masculin (P.Diog. 11-12 ; sur ces papyrus, cf. *infra*, p. 436). On connaît aussi

<sup>90</sup> Sur ce sens, voir l'éd. de K. Maresch, p. 85, n. à l. 5.

<sup>91</sup> Cette lettre fait partie des petites archives de Thermouthas, sur lesquelles cf. *supra* n. 17. La lettre est traduite en anglais dans BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 189-190 ; voir également AZZARELLO (2008), p. 28-30. Nous suivons ici la datation d'AZZARELLO (2008), p. 32 ; F. Krebs, le premier éditeur du document, ainsi que BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 189, situent sa rédaction plutôt au II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

<sup>92</sup> Sur la tournure ἐὰν = ὅταν pour exprimer l'éventuel, cf. CUVIGNY (2012).

<sup>93</sup> Voir à ce propos YOUTIE (1976a), p. 292. Le papyrologue américain ajoute néanmoins que « *the tone of the letter throughout shows that they were accepted as such in the social milieu at Karanis to which they all belonged* ».

<sup>94</sup> Sur cet anthroponyme, attesté dans la documentation papyrologique du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, cf. BLOUIN (2016).

des propositions faites par les grands-mères : pour sa petite-fille, désignée par le diminutif neutre mais affectueux de *θυγάτριον*, une grand-mère du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, dont le nom n'est pas donné mais à qui il semble qu'on ait demandé son avis, souhaite fermement le nom de Cléopâtre : n'hésite pas, écrit-elle à sa fille Tryphaena (P.Münch. III 57, 18-20 : *μη ὄκνη (l. ὄκνει) ἐπιλέγειν Κλεοπάτραν τὴν μ[ι]κρὰν ὡς σαυτ[ῆ]ς θυγάτριον*) ; la lettre est contemporaine des règnes de Cléopâtre II et de Cléopâtre III, et Cléopâtre était également un nom macédonien commun, comme ceux des correspondants de la lettre<sup>95</sup>. Ce nom n'est pas original, mais sans doute de bon augure, à moins qu'il ne s'explique par le contexte familial macédonien ; malheureusement la lettre s'arrête là où serait peut-être venue l'explication.

Cette lettre est une réponse à un véritable faire-part de naissance, « la lettre dans laquelle tu nous annonces la naissance de ton enfant », qui malheureusement ne nous est pas conservée (5-8 : *ἐκομισάμεθα τὸ παρὰ σοῦ ἐπιστόλιον ἐν ᾧ διεσάφεις (l. διεσάφεις) τετοκέ|ναι*). Elle témoigne d'une grande charge émotionnelle, pour l'heureuse issue d'une grossesse qui a peut-être été difficile ; en tout cas la future grand-mère ne vivait plus et elle priait tous les jours pour son bien : *τοῖς θεοῖς εὐχόμεν | καθ' ἡμέραν ὑπὲρ σοῦ*. Désormais elle vivra dans une très grande joie car la jeune mère a *réchappé* aux dangers de l'accouchement : *ἡνῆ|εἰ (l. ἡνῆ) δὲ ἐκπεφευγέας (l. ἐκπεφευγίας) σου τὴν | μεγίστην εὐφροσύνην διάζω (l. διάζω)*. C'est le seul exemple connu dans ce dossier d'emploi du verbe *ἐκφεύγειν* en relation avec la naissance, mais qui atteste la crainte et l'appréhension qui entourent la naissance d'un enfant. Amour ici, certainement, de la grand-mère et pour sa fille et pour le prolongement de celle-ci, sa petite-fille. C'est de tous nos textes celui qui est le plus proche de nous et, chronologiquement, l'un des plus éloignés.

Une autre femme a inspiré le choix du nom dans P.Mil. II 84 (IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) d'un bébé-fille. Le nom de la mère n'apparaît pas dans ce texte mutilé. En l'absence du père, semble-t-il, en tout cas sans qu'il en soit question, une lettre de femme à femme<sup>96</sup> : la petite Lampadis (3 : *Λαμπαδῖς ἢ μικκῆ*) vient de naître, et la mère précise, avec les salutations d'usage au début d'une lettre : « si le sort m'avait donné un garçon, je lui aurais donné le nom de ton frère ; mais comme en fait j'ai eu une fille, c'est ton nom qu'on lui a donné » (3-6 : *καὶ εἰ ἔτυχέν με γεννῆσαι ἄρενα (l. ἄρρενα) τὸ ὄν<ομ>α τοῦ ἀτελοῦ (l. σοῦ ἀδελφοῦ) ὠνόμαζον· νῦν δὲ θηλικὸν ἐν ἐπὶ τὸ ὄνομα σοῦ ἐκλήθη*), ce qui implique que la femme avertie est une Lampadis senior !

<sup>95</sup> Cette lettre d'une mère, dont le nom n'est pas donné, ce qui n'est pas courant, est adressée à ses enfants (le nom de quatre d'entre eux est conservé : trois garçons, Ptollis, Nicandros et Lysimachos, et une fille, Tryphaena) ; elle s'adresse donc à eux au pluriel, mais, à partir de la l. 6, elle emploie le singulier, parce qu'elle s'adresse à sa fille ; R. Hübner, l'éditeur, considère qu'il s'agit de Tryphaena, mais cf. S.R. Llewelyn, dans *New Docs*, 9 (2002), p. 57-58.

<sup>96</sup> Première édition, avec traduction italienne, par TRAVERSA (1953), p. 64-65 ; le papyrus est réédité dans P.Mil. II, sous le n° 84, en tenant compte des corrections de HOMBERT (1954), p. 329. Traduction anglaise et commentaires dans ROWLANDSON (1998), p. 292 n° 226 (par A.E. Hanson et P. van Minnen, qui pensent que l'expéditeur est le père de l'enfant, qui écrit probablement à sa mère) ; BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 271.

ESPOIR OU INQUIÉTUDE ? POURVU QUE CE SOIT UN GARÇON, POURVU QUE CE NE SOIT PAS UNE FILLE ?

Doute et hésitation donc, qui se prolongent jusqu'à l'apparition de l'enfant tout entier et l'emploi d'un neutre provisoire pour l'enfant à naître ; une certaine Ptolema écrit à sa mère Chénatymis à propos de sa sœur (P.Haun. II 18, III<sup>e</sup> siècle)<sup>97</sup> : « dis-moi bien quand ma sœur a accouché et ce qui est né », au neutre, τί ἐστὶν τὸ γεννώμενον. Alors l'affaire du mari absent écrivant à sa femme de se débarrasser du bébé à naître si c'est une fille peut suggérer si on lit vite que les Égyptiens, ayant appris des Grecs les mauvaises manières et l'abandon des enfants non désirés, préféreraient carrément les garçons. La réponse se heurte d'emblée à des difficultés, et après la naissance le sexe du bébé n'est pas nécessairement précisé.

Le 16 juillet 117 (l'année n'est pas certaine), Eudaimonis écrit à Alinè (P.Brem. 63 = CPJ II 442)<sup>98</sup>, sa belle-fille enceinte, mais qu'elle appelle sa fille<sup>99</sup>, qui « le 29, es(t) partie en remontant le Nil »<sup>100</sup> ; il est question de deux naissances, avec les deux fois une formule qui paraîtrait choquante et rude à notre Élisabeth : ἀποθέσθαι τὸ βάρος, « se débarrasser de son fardeau »<sup>101</sup>. Donc la future grand-mère espère qu'Alinè sera débarrassée de son fardeau au bon moment (3-4 : εὐχομαί σε πρὸ πάντων εὐκαίρως ἀποθέσθαι τὸ βάρος). L'adverbe εὐκαίρως, sur καιρός, le moment opportun, est intéressant car il fait allusion à la date du terme sans se prononcer trop strictement : nous avons vu qu'en effet aucune certitude n'est permise. Quant au sexe, elle préférerait un garçon en ce cas (5-6 : εὐχομαί σε ... καὶ λαβεῖν φάσιν ἐπὶ ἄρρε|ν[ο]ς), alors qu'elle ne dit rien sur le sexe de son autre petit-enfant qui vient de naître, celui de la « sœur » d'Alinè, probablement sa belle-sœur d'ailleurs, Souérous (17-18 : ἡ ἀδελφή σου Σουηροῦς ἀπέθετο τὸ βάρος)<sup>102</sup>.

C'est ici qu'une mise en séquence serait éclairante ; et justement c'est possible, car le couple amoureux formé par Alinè et son mari est connu par d'autres documents<sup>103</sup>, dont le P.Giss. I 19 (= P.Giss.Apoll. 8 et CPJ II 436 ; Hermopolis, début de septembre

<sup>97</sup> Traduction anglaise et commentaire dans BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 263-264.

<sup>98</sup> Traduction anglaise dans ROWLANDSON (1998), p. 121-122 n° 94 ; trad. allemande dans SCHOLL & HOMANN (2012), p. 86-89. Nous nous trouvons dans un contexte juif, avant la fin de la révolte juive ; voir à ce sujet l'intr. à CPJ II 442.

<sup>99</sup> DICKEY (2004), p. 162-163 et n. 60.

<sup>100</sup> Il s'agit du 29 du mois de Pauni (= 23 juin 117), soit trois semaines avant la rédaction de la lettre (22 Épeiph, à savoir le 16 juillet). Alinè est remontée à Apollinopolis, auprès de son mari Apollonios.

<sup>101</sup> Pour des constructions parallèles dans la littérature grecque, voir la note à l'éd. *princeps* de U. Wilcken, p. 332 ; ajouter par exemple Plutarque, *Sur le bavardage*, 23 (514E) : οὐ γὰρ ὡς βάρος τι δεῖ πιέζον ἀποθέσθαι τὸν λόγον, « car il ne faut pas que la parole soit comme un fardeau accablant dont on veuille se débarrasser » ; dans les papyrus, cf. P.Cair.Goodspeed 15, 15, τὴν μὲν Τάησιν βαρέαν οὐσαν.

<sup>102</sup> Sur cette Souérous, cf. l'éd. de Wilcken, n. à l. 18.

<sup>103</sup> Ces documents font partie des archives du stratège Apollonios, sur lesquelles cf. CPJ II, p. 225-227 ; ROWLANDSON (1998), p. 118-120 (avec, à la p. 120, un arbre généalogique de la famille d'Apollonios et d'Alinè) ; pour les femmes de ces archives, CRIBIORE (2002) ; BAGNALL & CRIBIORE (2006), p. 139-163.

115 ?), lettre que la jeune femme écrit deux ans plus tôt à son « frère » Apollonios. Le mari est stratège et doit quitter soudainement Heptacomie, près d'Hermopolis, pour retourner à son poste dans l'Apollinopolite, dans le cadre de la première phase de la révolte juive (l. 3-10 et 14-15) :

(...) Je suis terriblement inquiète pour toi à cause de ce qu'on dit de la situation et parce que tu m'as quittée si soudainement. Je n'ai plus envie de manger ni de boire, et je demeure éveillée jour et nuit, avec un seul souci, ton salut. Seule la diligence de mon père me maintient en vie (...). Je te supplie de prendre garde à toi (...). (trad. R. Burnet).

S'il est vrai qu'ils ont déjà plusieurs enfants, dont on ne connaît les noms que pour deux filles (Heraïdous et Eudaimonis, cette dernière portant le nom de sa grand-mère), tout le monde préférerait un garçon, grand-mère paternelle comprise.

#### LE PREMIER ANNIVERSAIRE

On connaît rarement la date de l'accouchement, sauf partiellement dans une lettre d'Aurélios Syros à son frère Aurélios Akoutas, à Tebtynis (P.Tebt. II 422, du III<sup>e</sup> siècle) : à la ligne 5 il lui apprend que sa sœur ne va pas bien (5 : ἡ ἀδελφή σ[ου νω]θρεύεται), informant aussi son destinataire qu'Héraïs, fille d'Attineos, a donné naissance à une fille le 22 du mois (16-18 : Ἡραεῖς (l. Ἡραίς) Ἀττινέου κβ εἰκάδι καὶ δευμηνη<sup>104</sup> τέτοκεν θῆλυ), et que, jusqu'à présent, elle reste alitée (πρὸς σήμερον | κατὰκειται, l. κατὰκειται).

En tout cas, il ne donne pas de nouvelles du nouveau-né ni ne semble former pour lui de vœu particulier. Au contraire une lettre du II<sup>e</sup> siècle (P.Oxy. XLVI 3312, cf. *supra*, p. 416-417) évoque les enfants de la famille en leur souhaitant d'être à l'abri du mauvais œil (3 : τὰ ἀβάσκαντα) ; le mot ἀβάσκαντος, dont l'étymologie est obscure, a une valeur apotropaïque ; il est utilisé dans des formules de politesse de la correspondance privée, qualifiant le plus souvent un être humain, — dont des enfants —, qui a des liens de parenté étroits avec l'expéditeur<sup>105</sup>. Le premier anniversaire peut être une occasion de réjouissance, ce qui se comprend particulièrement si l'on se rappelle la lourde mortalité infantile. Dans le P.Oxy. XXXVI 2791 (II<sup>e</sup> siècle), un certain « Diogénès invite (une relation que nous ne connaissons pas) à dîner pour le premier anniversaire (πρωτογενέσιον) de sa fille au Sarapeion (le len)demain, le 26 (ou 16 ?) de Pachôn, à partir de la 8<sup>e</sup> heure », ce qui donne à peu près certainement le jour de naissance de celle qui n'est pas nommée (dans le courant de mai ; l'année n'est pas connue)<sup>106</sup>. Dans

<sup>104</sup> À la suite des éditeurs, il faut sans doute comprendre δευ<τέρα> μηνός (cf. aussi APF 59 [2013], p. 131 n. 26), mais le mois n'est pas précisé.

<sup>105</sup> Pour une mise au point sur cette formule vraisemblablement introduite par l'armée romaine, en particulier la cavalerie, cf. BONNEAU (1982).

<sup>106</sup> Le P.Oxy. IX 1214 (Oxyrhynchite, V<sup>e</sup> s.) est un autre billet d'invitation à une fête d'anniversaire (sans qu'on sache le quantième), celle de Gennadius, qui porte le même nom que son père.

une précédente contribution nous avons signalé une famille (aisée) stipulant, dans un contrat d'engagement de nourrice, que celle-ci offre des cadeaux à l'enfant dont elle s'occupe à l'occasion de son premier anniversaire ; ses bons soins l'ont aidé à passer le cap difficile (P.Ross.Georg. II 18, XVI et LXXIV = C.Pap.Gr. I 30 et MP<sup>3</sup> 8028)<sup>107</sup>.

Il y a même un cas particulièrement émouvant où la mise en nourrice est prévue par la mère, Isidora, *in articulo mortis* : c'est le P.Diog. 11-12, de Ptolémaïs Évergétis, établi en l'an 213, qui contient une sorte de testament écrit dans l'urgence, une *donatio mortis causa*, en présence de six témoins<sup>108</sup>. Prévoyant sa mort peu après les couches, la veille de sa mort, croit-elle, elle lègue ses biens à son bébé Isidoros un jour avant sa mort (8 : τῷ υἱῷ Ἰσιδώρῳ πρὸ μιᾶς ἡμέρας μου τοῦ θανάτου)<sup>109</sup>. L'édit de Caracalla vient d'être promulgué, mais ses effets ne se font pas encore sentir puisque, ni Isidora, ni son époux, un citoyen romain, Marcus Lucretius Diogenes, ne portent le nom d'Aurèlia / Aurélios, et le document ne suit pas les formes du testament romain<sup>110</sup>. Bref, cette Isidora est la deuxième épouse de Marcus Lucretius Diogenes qui en 209 avait divorcé de sa première femme Ammonarion (P.Diog. 3) ; ils ont été mariés moins de quatre ans ; c'est lui qui, père du bébé (probablement le fils unique), s'en occupera avec la mère de la morte, Harpocratiaina, et une nourrice (21 : τῆ τροφῆτι), ce qui indique bien que l'enfant est tout petit et qui permet de supposer que la mère est morte peu après son accouchement ; et si le père est citoyen romain, il semble que ni la mère, ni l'enfant, ne le soient ; l'enfant, d'ailleurs, porte au masculin le nom de la mère, qui prend elle-même les dispositions nécessaires pour que père et grand-mère agissent de conserve en utilisant ses biens propres (22 : ἐκ τῶν ἐμῶν πάντων).

Mais, parlant de mise en nourrice, il y aura toujours bien sûr des belles-mères pour donner des conseils à leur gendre, telle celle de P.Lond. III 951 (p. 213) qui prie le sien d'éviter à sa fille d'allaiter leur bébé et de chercher une nourrice de remplacement<sup>111</sup>.

#### VEUVE, MÈRE ET ENCEINTE : AFFECTION OU AVIDITÉ ?

Les P.Gen. II 103 et 104 et le BGU XIII 2213 (nome arsinoïte) concernent la famille d'une femme romaine Petronilla, dont le mari, (Lucius ?) Herennius Valens, vient de mourir, en août-septembre 147, sous le règne d'Antonin le Pieux, pour une double affaire.

Le couple a un enfant, dont l'âge n'est pas donné mais jeune certainement, Lucius Herennius (Valens ?) ; la mère veut sauvegarder les droits de celui-ci sur le patrimoine

<sup>107</sup> RICCIARDETTO & GOUREVITCH (2020), p. 47-48.

<sup>108</sup> Le texte est conservé en deux exemplaires, tous deux écrits par la même main. Trad. anglaise dans ROWLANDSON (1998), p. 200-201 n° 148.

<sup>109</sup> Comme l'écrit P. Schubert, l'éditeur, « il pourrait s'agir d'une indication de temps relative : Isidoros recevrait l'héritage de sa mère *retroactivement* le jour précédant le décès, peut-être pour éviter certaines taxes sur les successions » (P.Diog., p. 102).

<sup>110</sup> Cf. éd., p. 103.

<sup>111</sup> RICCIARDETTO & GOUREVITCH (2017), p. 73-74 et 114 (MP<sup>3</sup> 8053).

de son père, mais le reste de la famille y voit des objections ! Il faudrait donc le confier à un tuteur et la mère envoie sa pétition (P.Gen. II 103, col. I et col. II, 1-9) au *iuridicus* Calvisius Patrophilos avec pour lui le choix de désigner celui qui sera le meilleur tuteur parmi deux personnes résidant dans l'Aphroditopolite, Aelios Apollonios et Longinios Menénios. Le document est daté du 25 septembre 147, soit un à deux mois après la mort de son mari, survenue durant le mois de Mesorè, c'est-à-dire entre le 25 juillet et le 23 août.

De la onzième à la trentième ligne de la colonne II, le P.Gen. II 103 contient la copie d'une lettre (ἀντίγραφον ἐπιστολῆς) de Ptolémaïos, stratège du nome aphroditopolite, adressée à Maximos, dit Néarchos, stratège du district d'Hérakleidès, dans le nome arsinoïte. La copie est datée du 26 septembre 147, soit un jour après la pétition. Pour désigner la personne la plus digne de confiance, le *iuridicus* s'est adressé à Ptolémaïos, le stratège du nome où réside Petronilla. Mais, comme les deux candidats sont originaires du nome aphroditopolite, et non de l'Arsinoïte, Ptolémaïos a écrit à son collègue de l'Aphroditopolite, Maximos, pour que ce dernier le renseigne sur les deux candidats. Après avoir demandé au secrétaire de la ville d'enquêter sur ces personnes, Maximos est en mesure de transmettre à Ptolémaïos l'avis du secrétaire de la ville. D'après ce dernier, Aelios Apollonios serait le meilleur candidat. Vient ensuite, à la colonne III (complétée par le BGU XIII 2213) la copie d'une lettre de Maximos à Calvisius Patrophilos, dans laquelle le stratège informe le *iuridicus* que le secrétaire de la ville a désigné Aelios Apollonios comme le plus digne des deux candidats proposés par la mère, pour exercer la tutelle de Lucius Herennius, dont la paternité ne semble pas faire de doute.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là, car Petronilla est enceinte d'un deuxième enfant, de son mari, dit-elle, ce que mettent en doute les parents du mari Valens, en lignée féminine (P.Gen. II 104, 15 : προ]σῆκον κατὰ γυναικογένειαν, pour γυναικογένειαν), les Antonii Diogenes et d'autres, dont le nom n'est pas conservé ; selon eux, l'enfant aurait été conçu hors mariage (16 : νοθείας, « enfant illégitime », « bâtard »). Or la dame s'était méfiée de cette belle-famille, faisant tout pour respecter la loi romaine *de inspicendo ventre custodiendoque partu* : signalement dans le mois qui a suivi la mort du père du futur enfant, inspection par cinq femmes libres, toutes ensemble pour qu'il n'y ait pas de geste déplacé, accouchement chez une femme honnête officiellement désignée (Dig. 25, 4, 10) pour éviter toute supposition de substitution d'enfant. La femme désignée pour son cas a informé le *iuridicus* des suites données, peut-être dans un rapport écrit non conservé (P.Gen. II 103, II, 3-8) : « elle m'a examinée avec une sage-femme (3 : σὺν μέαι, l. σὺν μαίαι)<sup>112</sup>, elle a reconnu que j'étais enceinte (3-4 : κατὰ γαστρὸς | ἔχουσιν), mais (disant) que je ne pouvais pas accoucher (4-5 : ἀπο|[κυ]ῆσαι) chez elle<sup>113</sup>, elle m'a promis de veiller sur moi, si je garde l'enfant, jusqu'à ma délivrance (6-7 : εἰ συνέχω ἕως ἅπαντα τὰ κατ' ἐμὲ πεπλη[ρ]ῶσθαι : est-ce à dire que l'avortement avait été envisagé, ou du moins la fausse-couche ?), et rien n'est arrivé par ma

<sup>112</sup> On est loin d'atteindre le chiffre de cinq sages-femmes puisque, semble-t-il, une seule a réalisé l'inspection, mais les conditions locales ne nous sont pas connues.

<sup>113</sup> Rien n'est dit des raisons qui auraient pu être invoquées.



faute qui m'empêche d'être l'objet de ta sollicitude ». Il est bien évident que la preuve de paternité ne peut être faite de toute façon et que la mauvaise foi de la famille ne peut recevoir de preuve négative (sauf pour une éventuelle supposition d'enfant si l'accouchement a lieu en public), mais la mère fait tout pour en assurer la légitimité et la sécurité, et en appelle même à la pitié du *iuridicus*.

Les considérations d'intérêt paraissent claires dans un autre cas, et la tricherie, devenir patente, quand le prétendu père renonce à ses revendications. L'histoire s'est passée en 120-121 (P.Fam.Tebt. 20, document rédigé à Alexandrie)<sup>114</sup> : Hèrakleidès a épousé sans contrat écrit Apia alias Hèrakleia qui est morte en couches ou peu de temps après, à la suite d'une grossesse survenue pendant leur mariage (14-15 : ἐν τῷ τῆς συνβιώ[σ]εως χρόνῳ ἐγκύ[μ]ουτος (l. ἐγκύμονος) | [αὐ]τῆς ἐξ αὐτοῦ [γ]ενομέν[η]ς καὶ ἀποκησάσης τὸ βρ[έ]φος). Le père dit qu'il garde l'enfant et prétend hériter de sa femme au nom de celui-ci ; la famille maternelle dit que l'enfant présenté n'est pas le vrai, mais un autre, le vrai étant mort en même temps que la mère (20-21 : τὸ ἀποκηθὲν ὑπὸ τῆς Ἀπίας τῆς καὶ Ἡρακλείας παιδί[ον] τ[ε]τ[ε]λε[υ]τηκέν[α] καὶ τὸν Ἡρακλείδην ἕτερον ἀνιρῆσθαι, l. ἀνηρῆσθαι). Ajoutons qu'il aurait pu être ramassé sur le tas d'ordures, comme pourrait l'indiquer le verbe ἀνηρῆσθαι, ce qui semble avoir été relativement facile<sup>115</sup>. Mais voici de toute façon que l'enfant présenté meurt aussi (26 : αὐτὸ τὸ παιδίον, εἴτε ἦν τῆς Ἀπίας τῆς καὶ Ἡρακλείας εἴτε ἀλλότριον, τε[λε]υτῆσαι) ; Hèrakleidès laisse tomber, rend l'héritage et promet de ne plus le réclamer ; on ne saura jamais s'il avait ou non menti. En tout cas, sans enfant mineur, le veuf ne peut plus profiter de l'héritage, et n'a plus d'argument ; l'enfant n'était peut-être qu'une monnaie d'échange.

## CONCLUSION

Dans tout le corpus dans lequel nous avons puisé, entourées d'une vaste corolle familiale, ces femmes grecques, égyptiennes, juives, romaines, s'appelaient Alinè, Alis, Ammonarion, Ammonous, Apia alias Hèrakleia, Aurèlia Amaresia, Aurèlia Attiena, Aurèlia Kyra, Berenikè, Chairèmonis, Didymè, Dionysarion, Dionysia, Gemella, Herennia, Hèraïs, Hèroïs, Hèros, Hikanè, Isidora, Lampadis, Maria, Maximos (= Maximous ?), Petronilla, Saraeus, Sarapias, Souérous, Tabenka, Taësis, Tamoun, Tanouris, Techosis, Techosous, Tereus, Tertia Ancharenia, Thais, Thaisarion, Theanous, Theonilla, Thermouthas, Thermouthion, Tinarsiegès, Tryphaena... Elles étaient les (belles-)filles, les sœurs ou les femmes d'Ammonios, Apollos, Attineos, Chenatymis, Chrysermos, Dionysapollodoros, Eudaimonis, Hèlias, Hèrakleidès, Herennius Valens, Herminis, Hermione, Hilarion, Marcus Lucretius Diogenes, Mélas, Paulos, Pekolarios, Ptoléma, Sabbataios, Sarapion, Saturnilus, Sempronia Gemella, Serapias, Serenos, Serapous, Sissinnios, Theodora, Thesis, Thouonis, Tryphon, Valerias, Veturius, Zoïlos... Elles ont eu des enfants ou auraient dû en avoir. On appela les filles Cléopâtre, Didymarin, He-

<sup>114</sup> Sur ce papyrus, cf. PLAUMANN (1920), p. 85 (transcription du prescrit = l. 1-6) ; MEYER (1925) ; traduction anglaise et commentaires dans ROWLANDSON (1998), p. 180-181 n° 135.

<sup>115</sup> RICCIARDETTO & GOUREVITCH (2020), p. 41-42.

rennia Gemella, Kyrapanto, Lampadis, Julia Ammonous, Peina, Taësis ; on appela les garçons Agathos Daimon, Didymus, Epiktètos, Isidoros, Lucius Herennius, Pompeios, Sarapion, Sokration...

Malgré le caractère hétéroclite des documents, et le fait que les tenants et aboutissants soient fatalement incomplets dans la mesure où, le plus souvent, on a affaire à des échanges entre personnes qui se connaissent, auprès desquelles les allusions suffisent, ce qui interdit toute généralisation<sup>116</sup>, cette étude sociologique donne une image émouvante de la réalité quotidienne des femmes ordinaires qui habitent l'Égypte romaine, qu'elle aura pu, nous l'espérons, faire mieux connaître ; libres ou esclaves, Romaines, Égyptiennes, Grecques, Juives, épouses à la romaine, épouses à l'égyptienne, concubines, elles donnent la vie ou devraient la donner, tout en subissant, avec force, avec humour, avec amour, avec résignation, avec esprit de répartie, les lois... et les coups ! d'une société à la survie de laquelle elles sont essentielles de bien des façons. Elle montre aussi que la grossesse, l'accouchement et la naissance, l'accueil du nouveau-né, considérés comme des phénomènes « normaux », — dans les contrats de mariage, la grossesse est considérée comme allant de soi —, ne constituent pas une « *secluded sphere* » selon la formule anglaise consacrée ; toute la famille s'y intéresse, femmes et hommes, voire s'inquiète, prépare, envoie du matériel, pose des questions, parfois même s'agite ; on voit des pères gênés parce qu'ils sont éloignés par leurs devoirs professionnels, et des futures mères qui se déplacent beaucoup, pour rejoindre leurs proches, juste avant ou après l'heureuse délivrance.

Cette étude doit être rapprochée de celle que nous avons publiée à Liège en 2017 sur les contrats de nourrice et de celle de 2020 dans les *Mélanges Nutton* sur le coût d'un bébé<sup>117</sup>, mais la question n'est pas épuisée pour autant<sup>118</sup> ! Pour l'instant c'est une certaine Tamoun dont on ne sait pas grand-chose qui nous donne le mot de la fin : Trôilos écrit à sa « sœur » Maz, au III<sup>e</sup> siècle (P.Oxy. VII 1069), essentiellement pour des affaires de tenue vestimentaire, une tunique blanche avec de la pourpre ; et tout d'un coup, il demande à Maz de veiller à ce que sa petite servante se donne du mal (φιλοπονείν), et le verbe le fait glisser du même au même : « Tamoun, si elle a un enfant, oblige-la à accorder tous ses soins (φιλοπονείν) au nourrisson (βρέφος). » C'est décidément φιλοπονείν le mot de la fin, de cette fin provisoire<sup>119</sup>.

Danielle GOUREVITCH  
École Pratique des Hautes Études (Paris)  
dgourevitchbis@gmail.com

Antonio RICCIARDETTO  
Università del Salento, Lecce — Université de Liège, CEDOPAL  
antonio.ricciardetto@uliege.be

<sup>116</sup> Même si une certaine généralisation s'observe dans l'application des lois et dans la considération du sort de l'enfant.

<sup>117</sup> RICCIARDETTO & GOUREVITCH (2017) ; EID. (2020).

<sup>118</sup> Nous avons notamment laissé de côté tous les documents relatifs au contrôle de la population, dont les déclarations de naissance, ainsi que les pratiques magiques.

<sup>119</sup> Tamoun réapparaît tout de même dans la marge de gauche : un certain Hérakleidès doit lui donner trois mille drachmes.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAM (1983) = S. ADAM, « La femme enceinte dans les papyrus », *Anagennesis*, 3 (1983), p. 9-19 = F. NIETO & F. JAVIER (éd.), *Symposion 1982. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Santander, 1.-4. September 1982)*, Cologne, 1989, p. 195-203.
- (1984) = S. ADAM, « L'avortement dans l'Antiquité grecque », dans *Mnèmè Georges A. Pétropoulos*, I, Athènes, 1984, p. 146-153.
- ALBARRÁN MARTÍNEZ (2010) = M.J. ALBARRÁN MARTÍNEZ, « A Nun's Dispute with Her Mother in *P.Lond.* V 1731 », dans *Proceedings of the Twenty-Fifth International Congress of Papyrology, Ann Arbor 2007*, Ann Arbor, 2010 (ASP. Special Edition), p. 7-11.
- ANDORLINI & MANFREDI (1981) = I. ANDORLINI & M. MANFREDI, « Cenni sulla valutazione della componente psicologica nella normativa attinente il parto nella letteratura medica antica », dans *Atti del 1° Congresso congiunto italo-franco-spagnolo di psicoprofilassi ostetrica, Perugia, 28-31 maggio 1980*, Pérouse, 1981, p. 25-38.
- ARZT-GRABNER (2013) = P. ARZT-GRABNER, with R.E. KRITZER, *2. Korinther*, Göttingen, 2013 (Papyrologische Kommentare Zum Neuen Testament, 4).
- ASSANTE (2004-2005) = M.G. ASSANTE, « Domande oracolare in greco : miglioramento di lettura e riflessioni », *APapyrol*, 16-17 (2004-2005), p. 81-102.
- AZZARELLO (2008) = G. AZZARELLO, « Il 'dossier' di Termouthas : Ipotesi per la ricostruzione di una vicenda familiare nell'Arsinoites dell'età di Traiano », dans C. GRIGGIO & F. VENDRUSCOLO (éd.), *Suave mari magno... Studi offerti dai colleghi udinesi a Ernesto Berti*, Udine, 2008, p. 23-39.
- BADINTER (1980) = É. BADINTER, *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980.
- BAGNALL & CRIBIORE (2006) = R.S. BAGNALL & R. CRIBIORE, with contributions by E. AHTARIDIS, *Women's Letters from Ancient Egypt. 300 BC-AD 800*, Ann Arbor, 2006.
- & (2010) = R.S. BAGNALL & R. CRIBIORE, « O.Florida inv. 21 : An Amorous Triangle », *CE*, 85 (2010), p. 213-223.
- BEAUCAMP (1992) = J. BEAUCAMP, *Le statut de la femme à Byzance (4<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècle). II. Les pratiques sociales*, Paris, 1992 (Travaux et mémoires du Centre de Recherche d'Histoire et Civilisation de Byzance, 6).
- (1995) = J. BEAUCAMP, « Difficile et dissimulée : la rébellion contre la famille à Byzance », dans M.Th. FÖGEN (éd.), *Ordnung und Aufruhr im Mittelalter. Historische und juristische Studien zur Rebellion*, Francfort, 1995, p. 265-286 = *Femmes, patrimoines, normes à Byzance*, Paris, 2010 (Bilans de recherche, 6), p. 133-148.
- BERNOS, FOUQUET & KNIBIEHLER (1981) = M. BERNOS, C. FOUQUET & Y. KNIBIEHLER, c. r. de BADINTER (1980), *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 28 (1981), p. 207-209.
- BLONDÉ & VILLARD (1992) = F. BLONDÉ & L. VILLARD, « Sur quelques vases présents dans la Collection hippocratique : confrontation des données littéraires et archéologiques », *BCH*, 116 (1992), p. 97-117.
- BLOUIN (2016) = K. BLOUIN, « L'Agathos Daimôn dans l'Égypte hellénistique et romaine. Au confluent de l'hydronymie et de l'onomastique », dans Å. ENGSHEDEN & Y. GOURDON (éd.), *Études d'onomastique égyptienne. Méthodologie et nouvelles approches*, Le Caire, 2016 (RAPH. Cultures et savoirs, 38), p. 73-86.
- BONATI (2016) = I. BONATI, *Il lessico dei vasi e dei contenitori greci nei papiri. Specimina per un repertorio lessicale degli angionimi greci*, Berlin-Boston, 2016 (APF Beiheft, 37).
- BONNEAU (1982) = D. BONNEAU, « L'apotropaïque "abaskantos" en Égypte », *RHR*, 199 (1982), p. 23-36.
- BÜLOW-JACOBSEN, CUVIGNY & FOURNET (1994) = A. BÜLOW-JACOBSEN, H. CUVIGNY & J.-L. FOURNET, « The Identification of Myos Hormos. New Papyrological Evidence », *BIFAO*, 94 (1994), p. 27-42.

- BURNET (2003) = R. BURNET, *L'Égypte ancienne à travers les papyrus. Vie quotidienne*, Paris, 2003.
- CLARYSSE (1984) = W. CLARYSSE, « A Roman Army Unit near Thebes », dans *Atti del XVII Congresso internazionale di Papirologia*, III, Naples, 1984, p. 1021-1026.
- (1990) = W. CLARYSSE, « Abbreviations and Lexicography », *AncSoc*, 21 (1990), p. 33-44.
- CRIBIORE (2002) = R. CRIBIORE, « The Women in the Apollonios Archive and Their Use of Literacy », dans H. MELAERTS & L. MOOREN (éd.), *Le rôle et le statut de la femme en Égypte hellénistique, romaine et byzantine. Actes du colloque international, Bruxelles-Leuven 27-29 novembre 1997*, Louvain-Paris-Sterling (VA), 2002 (*Studia Hellenistica*, 37), p. 149-166.
- CUVIGNY (2009) = H. CUVIGNY, « The Finds of the Papyri: The Archaeology of Papyrology », dans R.S. BAGNALL (éd.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford, 2009, p. 30-58.
- (2012) = H. CUVIGNY, « “Quand Héroïs aura accouché...” : ἑάν = ὄταν dans l'expression de l'éventuel », *BIFAO*, 112 (2012), p. 97-99.
- DASEN (2015) = V. DASEN, *Le sourire d'Omphale. Maternité et petite enfance dans l'Antiquité*, Rennes, 2015.
- DE HARO SANCHEZ (2012) = M. DE HARO SANCHEZ, *Recherches sur les papyrus iatromagiques grecs et latin d'Égypte. Contribution de la papyrologie à la typologie des écrits de magie dans l'Antiquité*, thèse de doctorat, Liège, 2012.
- DICKEY (2004) = E. DICKEY, « Literal and Extended Use of Kinship Terms in Documentary Papyri », *Mnemosyne* 4a s., 57 (2004), p. 131-176.
- ENGELBACH (1924) = R. ENGELBACH, *A Supplement to the Topographical Catalogue of the Private Tombs of Thebes, with Some Notes on the Necropolis from 1913 to 1924*, Le Caire, 1924.
- EVANS GRUBBS (2002) = J.A. EVANS GRUBBS, *Women and the Law in the Roman Empire. A Sourcebook on Marriage, Divorce and Widowhood*, Londres-New York, 2002.
- FEUCHT (2004) = E. FEUCHT, « Der Weg ins Leben », dans V. DASEN (éd.), *Naissance et petite enfance dans l'Antiquité. Actes du colloque de Fribourg, 28 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2001*, Fribourg-Göttingen, 2004 (*Orbis Biblicus et Orientalis*, 203), p. 33-53.
- GOUREVITCH (1988) = D. GOUREVITCH, « Grossesse et accouchement dans l'iconographie antique », *Les Dossiers d'Archéologie*, 123 (1988), p. 42-48.
- (1989) = D. GOUREVITCH, « Lenticula : une forme de vase ou deux ? », *RPh*, 63 (1989), p. 209-212.
- (1996) = D. GOUREVITCH, « La gynécologie et l'obstétrique », *ANRW*, 37.3 (1996), p. 2083-2146.
- (2005) = D. GOUREVITCH, « Enquête sur les ex-voto antiques », *L'Histoire*, 297 (avril 2005), p. 26-27.
- (2011) = D. GOUREVITCH, *Pour une archéologie de la médecine romaine*, Paris, 2011 (Collection Pathographie, 8).
- GOUREVITCH & RICCIARDETTO (2018) = D. GOUREVITCH & A. RICCIARDETTO, « Moi, Téreus, enceinte et battue », *La Revue du Praticien*, 68 (2018), p. 690-694.
- GRMEK & GOUREVITCH (1998) = M.D. GRMEK & D. GOUREVITCH, *Les maladies dans l'art antique*, Paris, 1998.
- HAGEDORN (2012) = D. HAGEDORN, « Bemerkungen zu Urkunden », *APF*, 58 (2012), p. 109-116.
- HANSON (1987) = A.E. HANSON, « The Eighth Months' Child and the Etiquette of Birth : *Ob-sit Omen !* », *BHM*, 61 (1987), p. 589-602.
- (1994) = A.E. HANSON, « A Division of Labour : Roles for Men in Greek and Roman Births », *Thamyris*, 1 (1994), p. 157-202.
- (1995a) = A.E. HANSON, « Uterine Amulets and Greek Uterine Medicine », *MedSec*, 7 (1995), p. 281-299.
- (1995b) = A.E. HANSON, « *Paidopoiia* : Metaphors for Conception, Abortion, and Gesta-

- tion in the Hippocratic Corpus », dans Ph.J. VAN DER EIJK, H.F.J. HORSTMANSHOFF & P.H. SCHRIJVERS (éd.), *Ancient Medicine in its Socio-Cultural Context*, I, Amsterdam-Atlanta, 1995 (Clio Medica, 27), p. 291-307.
- (2004) = A.E. HANSON, « A Long-Lived “Quick-Birther” (*okytokion*) », dans V. DASEN (éd.), *Naissance et petite enfance dans l’Antiquité. Actes du colloque de Fribourg, 28 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2001*, Fribourg – Göttingen, 2004 (Orbis Biblicus et Orientalis, 203), p. 265-280.
- HOMBERT (1954) = M. HOMBERT, c. r. de TRAVERSA (1953), *CE*, 29 (1954), p. 329-331.
- HUSSON (1986) = G. HUSSON, « À propos du mot λόχιον, ‘lieu de naissance’, attesté dans un papyrus d’Égypte », *RPh*, 60 (1986), p. 89-94.
- JÉQUIER (1922) = G. JÉQUIER, « Matériaux pour servir à l’établissement d’un dictionnaire d’archéologie égyptienne », *BIFAO*, 19 (1922), p. 1-271.
- JOHNSON (1936) = A.C. JOHNSON, *An Economic Survey of Ancient Rome. II. Roman Egypt to the Reign of Diocletian*, Baltimore, 1936.
- JÖRDENS (2010) = A. JÖRDENS, « Griechische Texte aus Ägypten », dans B. JANOWSKI & D. SCHWEMER (éd.), *Texte zur Heilkunde*, Munich, 2010 (Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, NF 5), p. 317-350.
- JUDGE (1982) = E.A. JUDGE, *Rand and Status in the World of the Caesars and St Paul*, Christchurch, 1982 (Broadhead Lecture, 4)
- JULIA (1980) = D. JULIA, c. r. de BADINTER (1980), *Histoire de l’éducation*, 9 (décembre 1980), p. 46-52.
- KRUIT & WORP (2002) = N. KRUIT & K.A. WORP, « Two Notes on Byzantine Containers », *MBAH*, 21 (2002), p. 44-52.
- KUTZNER (1989) = E. KUTZNER, *Untersuchungen zur Stellung der Frau im römischen Oxyrhynchus*, Francfort-sur-le-Main, 1989.
- LEGRAS (1999) = B. LEGRAS, « Le corps violenté des femmes dans l’Égypte ptolémaïque d’après la documentation papyrologique », *CCG*, 10 (1999), p. 225-234.
- (2010) = B. LEGRAS, *Hommes et femmes d’Égypte (IV<sup>e</sup> s. av. n. è.-IV<sup>e</sup> s. de n. è.)*. *Droit, histoire, anthropologie*, Paris, 2010.
- (2014) = B. LEGRAS, « Avortement et infanticide dans l’Égypte hellénistique. Transferts de droits et traditions grecques » (Réponse à PEPE [2014]), dans M. GAGARIN & A. LANNI (éd.), *Symposion 2013. Papers on Greek and Hellenistic Legal History (Cambridge MA, August 26-29, 2013)*, Vienne, 2014 (Akten der Gesellschaft für griechische und hellenistische Rechtsgeschichte, 24), p. 65-74.
- LENAERTS (2011) = J. LENAERTS, « Vieux papiers à lettres », *Disciplina*, 23 (2011), p. 46-50.
- LEWIS (1988) = N. LEWIS, *La mémoire des sables. La vie en Égypte sous la domination romaine*, préface et traduction de P. CHUVIN, Paris, 1988.
- MANFREDI (1993) = M. MANFREDI, « Affetti familiari (PSI VIII 895) », dans M. BANDINI & F.G. PERICOLI (éd.), *Scritti in memoria di Dino Pieraccioni*, Florence, 1993, p. 255-261.
- MARGANNE (1999) = M.-H. MARGANNE, « L’enfant dans l’Égypte gréco-romaine », *Revue internationale de Pédiatrie*, 30 (octobre 1999), n<sup>os</sup> 298-7, p. 30-37.
- (2004) = M.-H. MARGANNE, *L’enfant dans l’Égypte gréco-romaine*, Liège, 2004 (Entretiens sur l’Antiquité gréco-romaine, 26).
- MAYERSON (2001) = Ph. MAYERSON, « Radish Oil : A Phenomenon in Roman Egypt », *BASP*, 38 (2001), p. 109-117.
- MEYER (1925) = P.M. MEYER, « Gerichtsnotarielle alexandrinische Vergleichsurkunde über Ansprüche aus “loser Ehe” zwischen Griechen », dans P. BONFANTE *et al.* (éd.), *Raccolta di scritti in onore di Giacomo Lumbroso (1844-1925)*, Milan, 1925, p. 223-228.
- MONTEVECCHI (1979) = O. MONTEVECCHI, « Πόσων μηνῶν ἐστίν. P. Oxy. XLVI, 3312 », *ZPE*, 34 (1979), p. 113-117, reproduit dans *Scripta selecta*, Milan, 1988 (Biblioteca di Aevum Antiquum, 12), p. 259-264.
- MORELLI (1996) = F. MORELLI, *Olio e retribuzione nell’Egitto tardo (v-VIII d.C.)*, Florence, 1996.

- MOSSAKOWSKA (1994) = M. MOSSAKOWSKA, « Les huiles utilisées pour l'éclairage en Égypte (d'après les papyrus grecs) », *JJP*, 24 (1994), p. 109-131.
- NACHTERGAEL (2002) = G. NACHTERGAEL, c. r. de *SB XXII*, *CE*, 77 (2002), p. 337-340.
- NALDINI (1998<sup>2</sup>) = M. NALDINI, *Il Cristianesimo in Egitto. Lettere private nei papiri dei secoli II-IV*, Florence, 1968<sup>1</sup>, éd. revue et augmentée, Fiesole, 1998<sup>2</sup>.
- NIELSEN (1994) = B.E. NIELSEN, « A Woman of Property : Techosous alias Eudaimonis », *BASP*, 31 (1994), p. 129-136.
- PACKMAN (1988) = Z.M. PACKMAN, « Masculine and Feminine : Use of the Adjectives in the Documentary Papyri », *BASP*, 25 (1988), p. 137-148.
- PATLAGEAN (1977) = É. PATLAGEAN, *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance, IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles*, Paris-La Haye (Civilisations et sociétés, 48).
- PEPE (2014) = L. PEPE, « Abortion in Ancient Greece », avec la réponse de LEGRAS (2014), Vienne, 2014 (Akten der Gesellschaft für griechische und hellenistische Rechtsgeschichte, 24), p. 39-63 et p. 65-74.
- PILLET (1954) = M. PILLET, « Les scènes de naissance et de circoncision dans le temple Nord-Est de Mout, à Karnak », *ASAE*, 52 (1954), p. 77-104.
- PLAUMANN (1920) = G. PLAUMANN, « Probleme des alexandrinischen Alexanderkultes », *APF*, 6 (1920), p. 77-99.
- RICCIARDETTO & GOUREVITCH (2017) = A. RICCIARDETTO & D. GOUREVITCH, « Entre Rome et l'Égypte romaine. Pour une étude de la nourrice entre littérature médicale et contrats de travail », dans M.-H. MARGANNE & A. RICCIARDETTO (éd.), *En marge du Serment hippocratique : contrats et serments dans le monde gréco-romain. Actes de la Journée d'étude internationale (Liège, 29 octobre 2014)*, Liège, 2017 (Papyrologica Leodiensia, 7), p. 67-117.
- & — (2020) = A. RICCIARDETTO & D. GOUREVITCH, « The Cost of a Baby : How Much did it Cost to Hire a Wet-Nurse in Roman Egypt ? », dans L.M.V. TOTELIN & R. FLEMMING (éd.), *Medicine and Markets in the Graeco-Roman World and Beyond. Essays on Ancient Medicine in Honour of Vivian Nutton*, Swansea, 2020, p. 41-69.
- ROWLANDSON (1998) = J. ROWLANDSON (éd.), *Women and Society in Greek and Roman Egypt. A Sourcebook*, Cambridge, 1998.
- RUSSO (1999) = S. RUSSO, *I gioielli nei papiri di età greco-romana*, Florence, 1999.
- (2005) = S. RUSSO, « Gli oggetti metallici nei παράφερνα », *MBAH*, 24 (2005 [2007]), p. 213-241.
- SCHOLL & HOMANN (2012) = R. SCHOLL & M. HOMANN, « Antike Briefkultur unter Familienmitgliedern », dans J. HERZER (éd.), *Papyrologie und Exegese. Die Auslegung des Neuen Testaments im Licht der Papyri*, Tübingen, 2012 (Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament. 2. Reihe, 341), p. 47-126, 15 pl.
- SHELTON (1976) = J.C. SHELTON, « Four Private Letters on Ostraca », *ZPE*, 21 (1976), p. 261-264 et pl. V.
- STRASSI (2008) = S. STRASSI, *L'archivio di Claudius Tiberianus da Karanis*, Berlin-New York, 2008 (APF Beiheft, 26).
- STRAUS (2020) = J.A. STRAUS, *L'esclave dans l'Égypte romaine. Choix de documents traduits et commentés*, Liège, 2020 (Cahiers du CEDOPAL, 8).
- STRUCKMANN (2003) = D. STRUCKMANN, « Le contrat de mariage oxyrhynchite SB XIV 11846 », *CE*, 78 (2003), p. 211-216.
- TAUBENSCHLAG (1932) = R. TAUBENSCHLAG, « Die Alimentationspflicht im Recht der Papyri », dans *Studi in onore di Salvatore Riccobono nel XL anno del suo insegnamento*, I, Palermo, 1932, p. 507-518.
- THOMAS (1978) = J.D. THOMAS, « O. Florida 14 : Man or Woman ? », *CE*, 53 (1978), p. 142-144.
- TRAVERSA (1953) = A. TRAVERSA, « Dai papiri inediti della raccolta milanese », *Aegyptus*, 33 (1953), p. 57-79 et 5 pl.
- URBANIK (2008) = J. URBANIK, « Dioskoros and the Law (on Succession) *Lex Falcidia* Revisi-

- ted », dans J.-L. FOURNET, avec la collaboration de C. MAGDELAINE (éd.), *Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte. Histoire et culture dans l'Égypte byzantine*, Paris, 2008, p. 117-142.
- VAN RENGEN (1979) = W. VAN RENGEN, c. r. des *O.Florida*, CE, 54 (1979), p. 332-336.
- VERBANCK-PIÉRARD, BOUDON-MILLOT & GOUREVITCH (2018) = A. VERBANCK-PIÉRARD, V. BOUDON-MILLOT & D. GOUREVITCH (éd.), *Au temps de Galien, Un médecin grec dans l'Empire romain*, Catalogue de l'exposition de Mariemont, Paris-Morlanwelz, 2018.
- VILLARD (1992) = L. VILLARD, « Les vases dans la Collection Hippocratique », BCH, 116 (1992), p. 73-96.
- WHITEHORNE (1984) = J.E.G. WHITEHORNE, « Tryphon's Second Marriage (POxy. II 267) », dans *Atti del XVII Congresso Internazionale di Papirologia*, III, Naples, 1984, p. 1267-1274.
- WINTER (1933) = J.G. WINTER, *Life and Letters in the Papyri*, Ann Arbor, 1933.
- WIPSZYCKA (1974) = E. WIPSZYCKA, « Remarques sur les lettres privées chrétiennes des II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles (à propos d'un livre de M. Naldini) », JJP, 18 (1974), p. 203-221.
- YOUTIE (1976a) = H.C. YOUTIE, « P.Mich. III 203 », ZPE, 20 (1976), p. 288-292.
- YOUTIE (1976b) = H.C. YOUTIE, « P.Ryl. IV 706 », ZPE, 21 (1976), p. 199-202.

### ANNEXE : modes d'expression de la grossesse et de l'accouchement dans la documentation papyrologique grecque d'Égypte

#### A. Grossesse

1. ἔγκυος (souvent orthographié ἔνκυος voire ἔγγυος). C'est le mot le plus fréquent. Il est employé seul ou avec εἶναι / καθιστάναι dans 12 papyrus : BGU IV 1104, 21 (rupture d'un contrat de mariage, acte rédigé à Alexandrie, mai 8<sup>a</sup>) ; P.Oxy. II 267, 20 (accord matrimonial, Oxyrhynque, 22 mai 37) ; SB X 10239, 14-15 (pétition, Oxyrhynque, juillet 37) ; P.Mich. V 228 (pétition, Areos Komè, 24 novembre 47) ; SB X 10244, 4, cf. M. PICCOLO, *Aegyptus*, 83 (2003), p. 202-204 (pétition, Oxyrhynque, 7 novembre 50) ; P.Hamb. IV 240, 14-15, ἔ[γκυος] | οὐσα μηνῶν ζ (pétition, prov. inconnue, 119/120) ; P.Oxy. III 496, 10 (contrat de mariage, Oxyrhynque, 19 avril 127) ; SPP IV, p. 115-116, 24 (contrat de mariage, Oxyrhynque, 169-176) ; P.Wisc. I 15, 7, ἔγ'γυον, en parlant d'une ânesse (contrat d'échange, Bubastis ou Oxyrhynque, 24 juin 236) ; P.Köln I 55, 6, en parlant d'une vache (contrat de vente, Cynopolite ?, 238-244 ?) ; P.Oxy. X 1273, 33 (contrat de mariage, Oxyrhynque, 260) ; P.Ryl. IV 706, 5 (pétition, Antinoopolis, début du IV).
2. ἐγκύμων (souvent orthographié ἐνκύμων), employé seul ou avec γένεσθαι, dans 4 papyrus : P.Fam.Tebt 20, 14-15 (arrangement à l'amiable, Ptolémaïs Évergétis, 120/121) ; PSI I 79, 8, en parlant d'une ânesse (contrat de vente, Oxyrhynque, 216/217) ; P.Oxy. LI 3581, 19 (pétition, Oxyrhynque, IV ou V) ; P.Cair.Masp. I 67097 v<sup>o</sup> D, 46 (exhérédation, Aphrodité, 573/574).
3. ἐν γαστρί ου κατὰ γαστρός (+ ἔχειν), dans 11 papyrus : P.Lond. VII 2053, 3, en parlant de juments (lettre, Philadelphie, 255-246<sup>a</sup>) ; P.Cair.Zen. III 59328, I, 21, en parlant de chèvres (compte, Philadelphie, février/mars 248<sup>a</sup>) ; P.Enteux. 71, 6, en parlant d'une truie (pétition, Magdola, 28 janvier 222<sup>a</sup>) ; P.Tebt. III.1 800, 29-30 (pétition, Tebtynis, 17 juillet 153<sup>a</sup> ou 15 juillet 142<sup>a</sup>) ; P.Mich. XV 688, 9 (pétition, Soc-

- νορέονη, Π/Γ<sup>a</sup>) ; P.Ryl. II 68, 13-14, ἐγ (l. ἐν) γαστρ[ῖ] | ἐχουσαν (l. ἐχούσης) π[ε]ν/τάμηνον, corrigé sur τετράμηνον (pétition, Hermopolis, 31 octobre 89<sup>a</sup>) ; SB XX 15157, 4 (lettre privée, nome arsinoïte, première moitié du I) ; P.Gen. II 103, II, 3-4 (pétition, nome arsinoïte, 25 septembre 147) ; PSI XIV 1440, 1 (lettre privée, prov. inconnue, Π/III) ; P.Flor. I 93, 21, [τ]ῷ ἐν γαστρὶ βρέφει (pétition, Antinoopolis, 5 septembre 569) et P.Lond. V 1713, 30 (pétition, Antinoopolis, 5 octobre 569).
4. βαρύς + εἶναι, dans le P.Cair.Goodspeed 15, 15, τὴν μὲν Τάησιν βαρέαν οὔσαν (pétition, Hermopolis, 362).
  5. κύειν, dans 2 papyrus : PSI III 167, 19 (pétition, nome thinite, après le 13 septembre 118<sup>a</sup>) ; P.Fay. 22, 21 (décret concernant le mariage et le divorce, Théadelphie, I).
  6. nombre de mois + εἶμι, dans SB V 7572 (lettre privée, Philadelphie, 104) ; cf. aussi P.Oxy. XLVI 3312, 7-8, πόσων | μηνῶν ἐστίν (lettre privée, Oxyrhynque, II), et MONTEVECCHI (1979) ; O.Florida 14, 4-5 : οὐκ οἶδά σου τὸν μῆνα (lettre privée, Maximianon, milieu/fin du II).
  7. βαστάζω, dans O.Ber. II 129 (lettre privée, Berenikè, c. 50/75).
  8. *gnata est*, dans P.Mich. VIII 470, 16 (lettre privée écrite à Alexandrie ?, début du II).
  9. *praegnans*, dans P.Mich. VIII 471, 19 (lettre privée écrite à Alexandrie ?, début du II) ; sur cette forme, voir les commentaires de J. KRAMER, *Vulgärlateinische Alltagsdokumente* (Berlin-New York, 2007), p. 70.

## B. Accouchement / naissance

1. ἀπαλλαγή, dans le SB XVI 12606, 8 (lettre privée, Oxyrhynque ?, fin du III/début du IV).
2. ἀποθέσθαι τὸ βάρος, dans le P.Brem. I 63, 4 et 18 (lettre privée, Hermopolis ?, 16 juillet 116 ?) ; cf. P.Cair.Goospeed 15, 15 (pétition, Hermopolis, 362).
3. ἀποκύειν, dans 3 papyrus : BGU II 665, II, 19 (lettre privée, nome arsinoïte, I) ; P.Fam.Tebt 20, 15 (arrangement à l'amiable, Ptolémaïs Évergétis, 120/121) ; P.Gen. II 103, II, 4-5 (pétition, nome arsinoïte, 25 septembre 147).
4. γεννᾶν et mots de cette famille, dans 8 papyrus : P.IFAO I 13, I, 6 (contrat de mariage, Oxyrhynque, 23<sup>a</sup>) ; P.Mich. III 203, 5 (lettre privée, Pselkis, dernières années du règne de Trajan) ; P.Haun. II 18, 28-29 (lettre privée, prov. inconnue, III) ; P.Col. VIII 227, 17 (contrat de mariage, prov. inconnue, fin du II/début du III) ; P.Ryl. IV 706, 4 (pétition, Antinoopolis, c. 318/323) ; P.Mil. II 84, 4 (lettre privée, prov. inconnue, IV) ; P.Heid. IV 333, 12 (lettre privée, prov. inconnue, V ; une dame, dont le nom est perdu, portant le titre de κύρα, vient de donner le jour à une fille, Κυραπαντώ, cf. J.-L. FOURNET & J. GASCOU, dans *ZPE*, 135 [2001], p. 148) ; SPP VIII 921, 2 (ordre de paiement en huile, Arsinoé, VII/VIII).
5. λοχευεῖν et mots de cette famille, dans 10 papyrus : BGU IV 1104, 22 (rupture d'un contrat de mariage, acte rédigé à Alexandrie, mai 8<sup>a</sup>) ; BGU II 665, II, 18 (lettre privée, nome arsinoïte, I) ; P.Oxy. III 496, 10 (contrat de mariage, Oxyrhynque, 19 avril 127) ; O.Florida 14, 4 et 8, τὴν λοχίαν σου (ou μου) ποιήσω = λοχεύειν (lettre privée, Maximianon, milieu/fin du II) ; SB XXII 15454, 7, emploi intransitif de λοχεύειν (lettre privée, Maximianon, II) ; P.Oxy. LI 3642, 16 (lettre privée, Oxyrhynque, II) ; SB XXII 15560, 11-12 (lettre privée, prov. inconnue, fin du III/début du IV) ; P.Oxy. VI



- 992, 3 (ordre de paiement, Oxyrhynque, 17 avril 413) ; P.Oxy. X 1290, 8 (ordre de paiement, Oxyrhynque, v) ; P.Lond. v 1712, 27 (acte de divorce rédigé à Antinoopolis, 15 juillet 569 apr. J.-C.). Sur les mots de cette famille, cf. Ch. DE LAMBERTERIE, *RPh*, 49 (1975), p. 238 ; HUSSON (1986).
6. τίκτω et mots de cette famille, dans 20 papyrus : P.Köln IX 364, 3 (lettre privée, nome arsinoïte, 3 mai 270<sup>a</sup> ou 29 août 232<sup>a</sup>) ; P.Münch. III 57, 7-8 (prov. inconnue, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.), où c'est aussi le mot « réchapper » (ἐκφεύγειν) qui est utilisé en parlant de l'accouchement ; P.Oxy. IV 744, 9 (lettre privée, Oxyrhynque, 1 av. J.-C.) ; P.Fouad I 75, 8 (lettre privée, Oxyrhyncha [nome arsinoïte], 15 octobre 64) ; BGU II 665, II, 14 (lettre privée, nome arsinoïte, I) ; BGU I 161, 5 (lettre privée, nome arsinoïte, 5 mai 105) ; O.Did. 402, 4-5 (lettre privée, Didymoi, c. 110/115) ; O.Florida 14, 3 et 9 (lettre privée, Maximianon, milieu/fin du II) ; SB XIV 11580, 5 (lettre privée, milieu/fin du II) ; P.Mich. VIII 508, 16 (lettre privée, écrite à Alexandrie ?, fin du II/début du III) ; P.Oxf. 19, 5 (lettre privée, prov. inconnue, après 208) ; P.Oxy. VII 1069, 21 (lettre privée, Oxyrhynque, III) ; P.Haun. II 18, 27-28 (lettre privée, prov. inconnue, III) ; P.Tebt. II 422, 18 (lettre privée, Tebtynis, III) ; SB XVI 12606, 7 (lettre privée, Oxyrhynque ?, fin du III/début du IV) ; P.Ryl. IV 706, 4 (pétition, Antinoopolis, c. 318/323) ; P.Cair.Masp. I 67097 v<sup>o</sup> D, 46, σπούριον βρέφος ἔτεκεν (exhérédatation, Aphrodité, 573/574) ; *dub.* P.Strasb. III 146, 14 (extrait de journal d'un préfet, nome arsinoïte ?, 154-158), mais cf. l'app. cr.
- Emploi exceptionnel du substantif τοκετός, « accouchement », dans BGU II 665, II, 10 (lettre privée, nome arsinoïte, I), et de ὠμοτοκετός dans P.Fouad I 75, 7-8 (lettre privée, Oxyrhyncha [nome arsinoïte], 15 octobre 64). Ces deux mots sont des *hapax* papyrologiques ; le premier apparaît dans des traités médicaux (cf. Hippocrate, *Airs, eaux, lieux*, 4.4, p. 195, 8 CUF ; dans le sens de « gestation », Aristote, *G. A.*, II, 8 [748b22]) ; pour le second, dans les textes médicaux, cf. Soranos, *Maladies des femmes*, III, 15 (t. III, p. 52, et n. 373 CUF).
7. *parere*, dans le P.Mich. VIII 471, 19, *pos* (l. *post*) *paulcos dies parit* (lettre privée écrite à Alexandrie ?, début du II) ; sur la forme verbale *parit*, cf. J.N. ADAMS, *The Vulgar Latin of the Letters of Claudius Terentianus* (P. Mich. VIII, 467-72) (Manchester, 1977), p. 52.

Danielle GOUREVITCH  
Antonio RICCIARDETTO

# Table des matières

---

<b>Préface</b>	<b>V</b>
<b>Hommage à Marie-Hélène Marganne</b>	<b>1</b>
<b>Bibliographie de Marie-Hélène Marganne</b>	<b>5</b>
<b>Première partie. Éditions papyrologiques</b>	
P.Marganne 1 = C. GALLAZZI, <i>Tavoletta lignea con VT</i> , Ps. 49, 3-4 e 6-7	23
P.Marganne 2 = R. PINTAUDI, <i>Kephalaia cristiani – Sortes Sanctorum in un papiro della collezione M. Schøyen (MS 1578/6)</i>	37
P.Marganne 3 = D. MINUTOLI, <i>Demosthenes, De Corona trierarchiae</i> , 1,16-2,18; 3,7-3,9; 4,17-5,20 (ed. W. Rennie)	43
P.Marganne 4 = J. LENAERTS, <i>Une citation d'Euripide dans un fragment de caractère anthologique : P. Brux. inv. E. 8138</i>	63
P.Marganne 5 = D. MANETTI, <i>Bayerische Staatsbibliothek München 610(6 – MP<sup>3</sup> 456.020. Un testimone di Galeno, De methodo medendi</i>	73
P.Marganne 6 = A. DELATTRE, N. VANTHIEGHEM & A. ABU AL-ASAAD, <i>Un fragment du livre III des Helléniques de Xénophon conservé au Caire</i>	79
P.Marganne 7 = N. CARLIG, <i>P.IFAO gr. inv. 519 (1) : Xénophon, Mémoires, I, 2, 41-43</i>	87
P.Marganne 8 = M.S. FUNGHI, <i>P.Duke inv. 730: frammento filosofico?</i>	99
P.Marganne 9 = F. REITER, <i>Medizinischer Katechismus mit Fragen und Antworten zu Erkrankungen im Hodenbereich</i>	105
P.Marganne 10 = J.-L. FOURNET & C. MAGDELAINE, <i>Une recette de cataplasme adhésif (ἀνακόλλημα) de la main de Dioscore d'Aphrodité</i>	117
P.Marganne 11 = M. FRESSURA, <i>Riedizione del lessico latinogreco P.Vindob. L 27</i>	143
P.Marganne 12 = H. CUVIGNY, <i>Serapias balance ses porcs, ou quand la réalité rejoint la fiction théâtrale</i>	163


**Seconde partie. Études**

S.H. AUFRÈRE, <i>Phytopoïèse, mythes étiologiques et efficence des simples en tant que fluides divins en Égypte ancienne</i>	173
Th. BARDINET, <i>Les figues et le pharaon</i>	209
G. BASTIANINI, <i>La lana di Atenodice (Posidippo, Ep., 46 A.-B.)</i>	221
Y. BERTHELET, <i>L'imperium et les auspices du préfet d'Égypte : une innovation ? Précédents et enjeux d'un imperium ad similitudinem proconsulis</i>	229
A. BOUD'HORS, « Marquer des livres » : retour sur P.Fay.Copt. 44	243
V. BOUDON-MILLOT, <i>Le médecin et le faux-monnayeur : remarques sur l'emploi de κίβδηλος dans la littérature médicale (Hippocrate et Galien)</i>	257
L. CANFORA, <i>L'emendamento di Clitofonte (Aristotele, Ἀθηναίων Πολιτεία, 29)</i>	271
M. CAPASSO, <i>Aspetti del teatro e dello spettacolo greco in Egitto</i>	279
Ph. CHARLIER, <i>A Patient of Hippocrates with Epistaxis, 5<sup>th</sup> century BC</i>	297
W. CLARYSSE, <i>Onomastics and Literature in Greco-Roman Egypt</i>	303
D. DELATTRE, <i>L'évocation de la mort en termes médicaux dans le De morte de Philodème (col. 81-83 Delattre = col. 4-6 Henry)</i>	329
T. DORANDI, <i>Le « titre » des Vies de Diogène Laërce et les « titres » des œuvres des philosophes illustres</i>	343
V. FAI, <i>Usanze barbare nel Περί γυναικείων παθῶν di Sorano di Efeso (2, 7, 29-34)</i>	357
K.-D. FISCHER, <i>Alles im Fluß: Eine banale Ergänzung zum griechischen Text der Γυναικεία Sorans aus ihrer lateinischen Überlieferung</i>	369
P. GAILLARD-SEUX, <i>La purification des victimes de défexion d'après une source médicale (Pseudo-Apulée, Herbarius, VII, 1 ; LXXXV, 5)</i>	383
E. GARCÍA NOVO, <i>Supplementary use of καθάπερ/ὡσπερ in Galen</i>	409
D. GOUREVITCH & A. RICCIARDETTO, <i>L'amour en plus ? L'accueil de l'enfant dans l'Égypte romaine d'après la documentation papyrologique grecque</i>	413
A. GUARDASOLE, <i>La δίατα en remplacement ou complément à la thérapie pharmacologique : le témoignage de Galien pharmacologue</i>	447
A. JÖRDENS, <i>Galens Rezeptbücher</i>	463
J. JOUANNA, <i>Philologie, épigraphie, à la lumière de la papyrologie : la formule finale du serment chez les médecins (version chrétienne en prose du Serment d'Hippocrate dans le Vaticanus Urbinas gr. 64) et chez les arbitres de concours (loi éphébarchique d'Amphipolis)</i>	485
P.P. KOEMOTH †, <i>Odeurs de crocodiles : entre parfums et médecines en Égypte romaine</i>	499

B. LEGRAS, <i>La reine Cléopâtre VII et l'intellectuelle Hypatie : deux lettrées alexandrines</i>	521
A. MARTIN, <i>Dans l'atelier de la traductrice, avec Marguerite Yourcenar</i>	531
M. MERTENS & J. WINAND, <i>Le père Athanase Kircher et l'interpretatio alchimique du mythe d'Isis et Osiris (Oedipus Aegyptiacus, II, 2)</i>	545
G. NOCCHI MACEDO, <i>Copiste, calligraphe, bon écrivain : καλλιγράφος et les mots apparentés en grec classique et byzantin</i>	577
M. PARCA, <i>The lex sacra from Ptolemais Revisited. A Note</i>	587
M. PARDON-LABONNELIE, <i>Plaque funéraire inédite en l'honneur de Mantias, « médecin oculiste de Tibère »</i>	601
N. PELLÉ, <i>Una lettera di B. P. Grenfell a J. G. Smyly</i>	613
B. ROCHETTE, <i>La polyglossie de la reine Cléopâtre VII Philopator. À propos de Plutarque, Vie d'Antoine, 27, 4-5</i>	629
A. ROSELLI, <i>Qualche riflessione su P.Ärtzekammer Nordrhein 1</i>	645
J. SCHAMP, <i>Dion maître de l'art épistolaire ?</i>	653
F. SKODA, <i>Sens et histoire de νυσταγμός</i>	675
J.A. STRAUS †, <i>Esclaves nourris, esclaves nourrices dans l'Égypte romaine</i>	689
J. VONS, <i>Brève enquête sur le glossocomon, une ingénieuse invention attribuée à tort à Rabelais</i>	711
K.A. WORP, <i>A Philological Note on the Hippo in Graeco-Roman Egypt</i>	725







Finito di stampare  
GENNAIO 2021  
da Pensa MultiMedia Editore s.r.l. - Lecce - Brescia  
[www.pensamultimedia.it](http://www.pensamultimedia.it)